



Quoi de Neuf

à Vosne-Romanée ?

n° 115



Avril 2025

SOMMAIRE

- LE MOT DU MAIRE : PAGES 3 à 5
- INFORMATION MUNICIPALES : PAGES 6 à 17
- REPAS DES AINES : PAGE 18
- AG DE TRADITIONS VOSNIERES : PAGES 19
- MÉMOIRE DE VOSNE ET CONFERENCE DOM TROUVE: PAGE 20
- ETAT CIVIL : PAGES 21 à 23
- RECENSEMENT : PAGE 24
- LES BONS GESTES FACE AU MOUSTIQUE TIGRE : PAGE 25
- ARBRES ET LIGNES ELECTRIQUES : PAGE 26
- JEUX DE LOGIQUE ET DE REFLEXION : PAGES 27 à 28
- PHOTO DU QUART DE SIECLE : PAGE 28
- LE SEMI MARATHON DE LA VENTE DES VINS : PAGE 29
- LA FETE NATIONALE : PAGE 30
- LES REPNSES AUX JEUX : PAGE 30
- BALADE ET DECOUVERTE DE NOS COURS D'EAUX : PAGES 31 à 32
- VOYAGE TRADITIONS VOSNIERES : PAGE 33
- GRANDE OPERATION DE COLLECTE ET ARCHIVAGE DE SOUVENIRS HISTORIQUES : PAGE 34
- MUSIQUE AU CHAMBERTIN : PAGE 35
- LA FIN DU MARAUDER « VOSNE ROMANEE » : PAGES 36 à 42
- LES RECETTES D'ANNIE : PAGE 43

Crédit photos : Baptiste PAQUOT

LE MOT DU MAIRE

Chers Vosniers et Vosnières,

Le 10 janvier 2025 nous avons partagé un moment de convivialité pour les vœux de la municipalité dont voici une photo. Ce mot vous détaille un bilan des activités et du travail réalisé sur la commune en 2024 ainsi que les projets pour 2025-2026.

SECURITE, VOIRIE ET SUBVENTIONS

L'intersection devant l'établissement de la « Cuverie / point multiservices / agence postale » a été aménagée pour la sécurité des usagers.

L'enrobé de la rue des Communes sera refait et subventionné à 50% par le Département, ainsi que la rue des Chaumes pour lesquelles nous avons négocié une subvention à 100%.



Renouvellement de la signalisation dans tout le village et la limitation à 30 km/heure dans le centre-bourg de Vosne-Romanée afin de renforcer la sécurité.

La réfection totale de l'enrobé (montant prévisionnel de 30000€ HT) sur le chemin de Chambolle entre le mur du Clos Vougeot et le cimetière est inscrite au budget 2025.

GESTION DE L'EAU

Celle-ci est désormais assurée par VEOLIA qui remplacera vos compteurs d'eau communicants pour vous faire bénéficier à nouveau du suivi en ligne de votre consommation d'eau avec alerte de surconsommation ou de fuite potentielle en temps réel.

ORDURES MENAGERES

Collecte des ordures ménagères désormais assurée chaque mercredi après-midi par un prestataire privé choisi par la ComCom : semaine paire pour les bacs jaunes de recyclage et semaine impaire pour les bacs gris d'ordures ménagères. Il est donc **inutile** de sortir les bacs gris ou jaune dès le mardi soir.

EMPLOIS COMMUNAUX

Bianca MARTON est désormais la responsable de l'agence postale de Vosne-Romanée.

Sébastien CAREMENTRANT assure maintenant à lui seul les permanences et le secrétariat de mairie.

ECOLE MATERNELLE

Anne TORRES qui vient de Ladoix a été recrutée pour aider notre institutrice, madame Guillemard, à encadrer les 24 élèves de l'école maternelle le temps du bon rétablissement de Carminda.

Suite au renouvellement du parc informatique de la ComCom nous avons bénéficié tout à fait gratuitement de 5 postes d'ordinateurs et d'un ordinateur portable récents qui remplaceront ceux de l'école maternelle. Merci à un papa d'élève informaticien qui a gracieusement connecté et reprogrammé ce matériel.

FLEURISSEMENT - NATURE

La plantation d'une haie tout le long du mur vers l'aire de jeux derrière la mairie a été une réussite. Les pluies ont permis une reprise à 100% de toutes les plantations.

Nous remercions la qualité du travail de l'équipe des espaces verts de l'entreprise BHM qui, désormais, travaille en prestation directe avec la commune sans plus passer par un intermédiaire afin de réaliser près de 40% d'économie sur l'année. Nos jeunes cantonniers permettront probablement au village d'obtenir sa « première fleur » dans le cadre des Villages Fleuris que nous allons rejoindre en 2025.

Une cuve enterrée sera installée pour récupérer les eaux de pluie tout au fond du terrain de l'aire de jeux. A l'entrée, devant la garderie un ilot de verdure où tout est comestible sera créé et permettra aux enfants de voir pousser des fruits de toute sorte et de les manger ! Cet espace est bien sûr ouvert à tous y compris les touristes de passage... ce qui va nous permettre de bénéficier de subventions de 50% par le Département.

Une borne à eau potable sera installée vers les tables de pique-nique à l'angle de la maison Engel à la place de l'ancienne qui ne fonctionne plus. Cette nouvelle borne sera aussi subventionnée à 50% et offrira la possibilité de remplir des gourdes, de boire sans contact, de se rafraîchir grâce à une fonction brumisateur.

ASSOCIATIONS

Je profite de ce mot aussi pour remercier les associations et bénévoles qui œuvrent pour le village :

-Les parents d'élèves qui viennent en soutien à notre institutrice, qui organisent des manifestations pour nos plus jeunes comme la fête d'Halloween ou l'accompagnement lors de sorties.

-L'association Traditions Vosnières présidée par Christian BŒUF qui veille à notre patrimoine et à l'animation de notre village comme l'organisation du voyage annuel ouvert à toutes et à tous et qui est toujours une réussite, à la programmation de concerts de grande qualité ou de conférences très intéressantes.

-L'Union des vignerons qui fait perdurer notre traditionnelle fête de Saint-Vincent.

-La société de chasse « la Diane » qui participe à la régulation du gibier ainsi qu'à l'élimination de certains nuisibles mais aussi à l'entretien des chemins de bois

-L'équipe du CCAS qui organise le repas des anciens, la distribution des colis de Noël et qui est aussi là pour veiller et soutenir les personnes les plus fragiles quand il y a besoin.



PHOTOS, ANIMATIONS, COMMEMORATIONS

Les instants de fête ou de recueillement ont été immortalisés par notre photographe Baptiste PAQUOT qui avait été missionné en 2024 par la municipalité pour enrichir nos archives photographiques et laisser une trace du quart de siècle à Vosne-Romanée. Baptiste anime le compte INSTAGRAM du village : *vosne.romanee.officiel*

PROJETS 2025-2026-SUBVENTIONS

Nous avons plusieurs projets à court terme mi-2025 ou début 2026 qui doivent être réalisés en priorité pour bénéficier de subventions exceptionnelles du Département en relation avec les 90 ans de la Route des Grands Crus programmés pour mai 2027 :

- Création d'un parking de 7/8 places entre l'ancienne poste et le château. Nous travaillons avec la MICA/ICO service départemental qui nous accompagne dans le montage des dossiers du point de vue réglementation, normes sécuritaires et assistance d'ouvrage. Une subvention exceptionnelle de 50% par le Département est consentie en relation avec l'aménagement touristique de la Route des Grands Crus.
- Sécurisation routière avec la mise en peinture des couloirs de présélection pour monter dans le village et l'installation de 2 radars pédagogiques solaires aux entrées d'agglomération.
- Sécurisation de notre village par le renouvellement et l'extension du réseau de caméras de vidéo-surveillance.
- Projet de réfection du lavoir « version 1845 » couplé avec le ravalement privé des façades de la remise en brique voisine par la famille THOMAS qui pourra ainsi bénéficier de défiscalisation à 100% du financement de ses travaux avec une dérogation exceptionnelle du « Fonds Façade » initialement réservé aux communes.
- Nous n'oublions pas l'église pour laquelle une réunion de travail avec la Fondation du Patrimoine et les autres instances est imminente. En 2024 un entretien et démoissage des toits de la nef ont été réalisés suite à une infiltration du côté Nord. Un rafraîchissement de certaines parties d'enduit endommagé par l'humidité sera nécessaire. L'éclairage devra aussi être revu pour mettre en valeur les toiles et tableaux avec du matériel plus adapté et moins gourmand en énergie.

DATES A NOTER

-Conférence sur la vie de Dom Trouvé : mercredi 30 avril à 18H00 à l'église.

Commémoration du 8 mai 1945 : Départ défilé 10H30 à la Mairie, cimetière, Monument et pot de l'amitié salle des associations.

-Photo du quart de siècle : **mercredi 14 MAI 2025 à partir de 17h00**

Petits, parents et grands-parents: des plus jeunes aux plus âgés, rendez-vous sur l'aire de jeux derrière la mairie où seront organisées des animations pour tous les âges avant et après la photo qui sera prise vers 18H30 sur place. L'après-midi se terminera par un quizz musical pendant lequel de la petite restauration vous sera proposée par une association.

-Soirée animée du 13 juillet 2025: Orchestre, repas, danse, feu d'artifice.

-Commémoration du 11 Novembre 2025.

-Repas des aînés le mardi 2 décembre 2025.

PANNEAU POCKET

Si cela n'est pas encore fait, installez sur vos téléphones Panneau Pocket, les infos et alertes importantes du village y sont notées.

SECRETARIAT DE MAIRIE : lundi de 14H00 à 17H00, mardi et jeudi toute la journée.

AGENCE POSTALE : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11H00 à 18H00.

Jean-Louis RAILLARD et l'équipe municipale vous souhaitent un beau printemps, un bel été, du bonheur et une bonne santé dans vos familles.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 décembre 2024

Président : M. Jean-Louis RAILLARD

Présents : Mmes Constance LIGER BELAIR, Mme Khadija RAMOS, MM. Bernard GROS, Henri AUDIFFRED, Pascal MUGNERET, Guillaume BOIGEY, M. Louis HAMMANN

Absents excusés : M. Charles LACHAUX a donné pouvoir à Pascal MUGNERET, Annie BULLIER à Henri AUDIFFRED et Jean-Yves BIZOT à Constance LIGER BELAIR.

Secrétaire de séance : Guillaume BOIGEY

Préalablement ; Monsieur le Maire propose l'ajout de délibérations supplémentaires :

- Avenant au bail de la Halle St-Martin,
- Transfert de crédits,
- Validation du nouveau tracé de la véloroute,
- Nouvelle convention concernant les PAV,
- Passage à 30KM/H dans le village,
- Aménagement et végétalisation de l'esplanade de la mairie,
- Numérisation des registres d'état civil.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité des membres présents,
le compte rendu de la séance du 11 septembre 2024.

DÉLIBÉRATION DE MODIFICATION DE LA LOCATION/MISE A DISPOSITION DU PARKING AU LIEU DIT « LA FONTAINE DE VOSNE », PARCELLE AK183&184

(du domaine MONGEARD à l'hôtel le Richebourg),

Monsieur le Maire rappelle que ces 2 parcelles sont mises à disposition du Domaine Mongeard-Mugneret depuis 2003. L'Hôtel le Richebourg, rue du Pont à Vosne-Romanée souhaite reprendre la mise à disposition à son nom.

Monsieur GROS rappelle le contexte actuel et les exigences du PLU de mars 2020 qui invitent à revoir le montant de mise à disposition du domaine public à la hausse, afin de se rapprocher d'une équité avec les derniers dossiers abordés, notamment dans le cadre d'un ERP.

Le Conseil Municipal propose de revoir les conditions de location, en comparaison avec les coûts actuels.

Un courrier sera adressé aux demandeurs.

La délibération est reportée au prochain Conseil.

DELIBÉRATION EN VUE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION « PANNEAUX DE SIGNALISATION POUR SÉCURISATION DES FLUX DE CIRCULATION » POUR UN MONTANT GLOBAL DE 15 710.40€ HT

Afin de sécuriser les flux de circulation (voitures, engins agricoles, poids lourds, cyclistes, piétons, etc.) dans le village y compris sur la RD974 nous prévoyons des radars pédagogiques aux entrées Nord et Sud du village (4392€ HT) et des panneaux remis aux normes (11318,40€ HT). Des devis ont été demandés par la commission circulation et nous avons choisi l'entreprise « Cyril Coghetto Signalisations » pour un montant total de 15710,40€ HT.

- Radars pédagogiques : 4 392.00€ HT

- Panneaux de signalisation pour sécuriser les flux de circulation (voitures, engins agricoles, cyclistes, piétons) sur l'ensemble du village : 11 318.40€ HT

Monsieur GROS émet des réserves quant à la circulation des cyclistes dans le village et leur sécurité.

Des subventions seront sollicitées auprès du Département dans le cadre du plan Marshall-Village et des amendes de police.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par une voix contre et 10 voix pour :
ADOPTE le projet de sécurisation,

VALIDE le devis proposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche relative aux demandes de subventions et mettre en œuvre les travaux et installations.

DÉLIBÉRATION DE LIMITATION A 30KM/H DANS LE CENTRE DU VILLAGE

Suite au travail des différentes commissions de sécurisation, à la demande de riverains de la rue de la Grand-Velle et à nos échanges dans les différents conseils municipaux nous allons mettre en application une limitation de vitesse à 30 km/H dans la partie supérieure du village entre la RD 974 et la limite Ouest du bourg au pied du coteau.

La RD 109, rue de la Grand-Velle et rue de la Croix Rameau étant incluses dans ce périmètre nous informerons le Département et la gendarmerie et leur enverrons une copie de la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par une abstention et 10 voix pour :
ADOPTE le projet de limitation de vitesse à 30 km/h,

DÉLIBÉRATION DE VALIDATION DU NOUVEAU TRACÉ DE LA VÉLOROUTE

Suite aux présentations et discussions de ces derniers mois avec le conseil municipal, le Département a accepté notre proposition du nouveau tracé de la Véloroute qui ne passera plus par le secteur des Grands Crus. Le parcours cycliste descendra la RD109 à la sortie des Suchots en direction du cimetière puis empruntera la rue de la Croix Rameau, la rue des Communes pour aboutir sur la place de la mairie où l'aire de jeux et de loisirs est à la disposition de tous, ainsi que les tables de pique-nique et une nouvelle borne d'eau potable qui est prévue dans les mois à venir. Ensuite les cyclistes repartiront rue de la Goillotte, rue des Chaumes pour rejoindre la véloroute existante aux environs des Malconsorts.

Pour sécuriser ce parcours des panonceaux spécifiques seront installés par le Département et les portions de route en mauvais état dans les vignes en entrée et sortie du village ainsi que la rue des Chaumes seront refaites à neuf et prises en charge à 100% par le Département.

Monsieur Bernard GROS craint que cette véloroute puisse un jour empêcher les voitures, camions et tracteurs indispensables au fonctionnement des entreprises locales et souhaite que soient réinstallés les panneaux « fin de véloroute ». La véloroute étant considérée comme un axe ininterrompu dans le vignoble, son adoption induit de ne pas mentionner de « fin de véloroute » et d'y ajouter des panneaux indicateurs pour les usagers.

Le Département s'engage aussi à nous subventionner exceptionnellement à hauteur de 50% pour la rue des Communes qui sera refaite à neuf en même temps, ainsi que pour la végétalisation de l'aire de jeux et de loisirs derrière la mairie et la borne à eau potable vers les tables de pique-nique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par une voix contre et 10 voix pour :
ADOPTE le tracé de la véloroute,

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche relative aux demandes de subventions et piloter la mise en œuvre les travaux et installations.

DÉLIBÉRATION : DÉSARTIFICIALISATION ET AMÉNAGEMENT DES ESPACES VERTS DE L'AIRE DE JEUX ET DE L'AIRE DE PIQUE-NIQUE (RUE DES COMMUNES)

Suite au projet des 90 ans de la Route des Grands Crus le Département aide à l'aménagement touristique des villages traversés. Ainsi le projet de végétalisation de l'aire de jeux ouverte au public, l'installation d'une cuve enterrée de récupération d'eau de pluie au fond de l'esplanade qui favorisent la désartificialisation du domaine public ont été validés par le Département qui subventionnera exceptionnellement à hauteur de 50% les travaux.

Les devis de l'entreprise Marcel THOMAS ont été retenus à savoir :

- Installation d'une cuve de récupération enterrée en béton de 6 M3 avec tous les systèmes de filtration et de pompage pour un montant de 7993,64 € HT
- Création d'un îlot espace vert où tous les fruits sont comestibles, à l'entrée vers la garderie pour un montant de 2 966.00€ HT, végétaux à choisir mais cout non inclus au devis actuel.

Une nouvelle borne d'eau potable proposée par VEOLIA ouverte au public avec un système de limitation de volume, brumisateur et un système de mise hors-gel viendra compléter ces aménagements pour un montant de 9740€ HT installation et pose comprises.

Le devis sera revu avec une borne moins perfectionnée et meilleur marché.

Montant total des travaux : 20699,64€ HT pour lequel nous demanderons une subvention au Département de 50%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

ADOPTE le projet envisagé,

VALIDE les devis proposés,

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche relative aux demandes de subventions et mettre en œuvre les travaux et installations.

DÉLIBÉRATION : CONVENTION D'IMPLANTATION DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (P.A.V) :

Suite au nouveau schéma de collecte opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2023 il est nécessaire de signer une convention d'implantation de point d'apport volontaire et de modalités d'exploitation.

Cette convention établie entre la municipalité de Vosne-Romanée et la Communauté de Communes Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges a pour objet de fixer les conditions relatives à la mise à disposition par la commune au profit de la Communauté de Communes Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges du terrain communal destiné à recevoir le PAV géré par la ComCom. Vous pouvez prendre connaissance des différents points de cet avenant :

- Recommandations pour l'implantation de PAV
- Définition d'un PAV standard
- Règle de dotation et nombre de PAV par commune
- Situation du terrain mis à disposition par la commune de Vosne-Romanée
- Conditions de mise à disposition et accessibilité du terrain
- Modification d'un emplacement
- Entretien du site
- Gestion des dépôts sauvages
- Entretien des colonnes de tri
- Durée de la convention : 5 ans à compter de la signature renouvelables par tacite reconduction pour la même durée
- Modification : possible par avenant sur accord des 2 parties

Monsieur le Maire a sollicité que soient mis à disposition 2 colonnes de tri de chaque nature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative aux PAV

DÉLIBÉRATION DE PARTICIPATION A L'ACHAT DE LIVRES AUX RÉCIPENDAIRES DU BREVET DES COLLEGES

Lors de la cérémonie républicaine des remises de diplômes du brevet, un livre d'une valeur de 6€ est offert à chaque élève lauréat par le collège Félix TISSERAND de Nuits-St-Georges qui demande une participation financière à la commune pour les 4 élèves habitants à Vosne-Romanée soit un montant total de 24€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au règlement de 24€ au profit du collège Félix TISSERAND au titre de la participation à l'achat des livres remis aux récipiendaires du brevet des collèges habitants à Vosne-Romanée.

DÉLIBÉRATION PROJET D'AMÉNAGEMENT FORESTIER PROPOSÉ PAR L'ONF POUR LA PERIODE 2024-2043

Monsieur le Maire présente le programme proposé par l'ONF, qui fait suite à la réunion de concertation du 28 février 2024, le Maire et le Conseil Municipal sont ainsi en possession du document final d'Aménagement de la Forêt Communale de VOSNE-ROMANÉE, d'une surface totale de 44,84 ha, pour la période 2024-2043.

Le Maire indique que le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la Forêt Communale de VOSNE-ROMANÉE établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L212-1 du code forestier pour la période 2024-2043.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Les grandes lignes sont de choisir la vocation prioritaire de notre forêt, de choisir les orientations techniques proposées et de valider le plan d'action pluriannuel sur 20 ans.

La dernière coupe a été réalisée en 2010-2011 avec 80m3 de bois de pin pour un montant de 1500€

L'achat des 2 parcelles des « Larrets » pour une surface de 8ha96a10ca au CHU de Dijon, suite à la distraction du régime forestier de 8ha91a85ca, a permis à la municipalité d'améliorer la diversification des essences d'arbre de nos forêts en apportant un peu plus de feuillus et plus particulièrement du chêne.

Le plan d'aménagement prévoit de limiter les pins en les coupant ça et là par éclaircissage (2 fois sur 20 ans) sur la partie 2 pour laisser repousser naturellement d'autres essences comme les feuillus : pas de frais pour la commune.

Sur les parties 4 et 5 il est prévu d'éliminer une partie d'arbres (feuillus) en proposant un affouage dans environ 10 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE le projet d'aménagement forestier proposé pour la période 2024-2043,

DEMANDE aux services de l'Etat l'application des dispositions du 2° de l'article L122-7 du Code Forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux sites Natura 2000, conformément aux dispositions des articles R 122-23 et R 122-24 du code forestier.

DÉLIBÉRATION RELATIVE A LA SIGNATURE DES AVENANTS ET BAUX EN RAPPORT AVEC LA HALLE DES CLIMATS

La société gérant la SCI « Halle des Climats » représentée par la Société Est Métropoles se fait substituer par la SAS Priminvest Champagne Bourgogne contenant la cession de droit au bail emphytéotique, selon acte authentique signé chez Me Ornella JACQUESON le 14 novembre 2024. La commune en a été informée lors d'un entretien en Mairie.

A ce titre, un avenant au bail, pour chaque locataire est soumis à la signature.

Il n'y a pas de changement pour les preneurs, les domaines qui ont un box dans ces bâtiments.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour procéder à toute opération en rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE le Maire, Monsieur Jean-Louis RAILLARD, à procéder à la signature des avenants aux baux et toute opération en rapport.

DÉLIBÉRATION DE TRANSFERT DE CREDITS

Suite à un problème de retard de paiement des cotisations à l'URSAAF en septembre 2024, des pénalités forfaitaires à hauteur de 15000€ sont appliquées. Une remise gracieuse a été sollicitée après régularisation des cotisations dues. Cependant, en l'attente d'une réponse favorable, il est recommandé de prévoir un montant pour régler cette somme.

Ainsi un transfert de crédit de l'article 615231 à l'article 6450 pour la somme de 15000€ est préconisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE le transfert de crédit de l'article 615231 à l'article 6450 pour la somme de 15000€.

DÉLIBÉRATION DE NUMÉRISATION DES REGISTRES D'ÉTAT CIVIL DE 1923 A CE JOUR

Les demandes de copies d'actes d'État Civil sont très chronophages pour le secrétariat. Les registres peuvent être endommagés par les nombreuses manipulations, par l'exposition répétée à la lumière de la photocopieuse.

La Société SEDI Équipements propose un service de numérisation sur les 100 dernières années pour un montant de 1526.00€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et engager toute procédure nécessaire au bon déroulement de cette action.

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

La Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin – Nuits-St-Georges a présenté son rapport d'activité 2023. Ce document très détaillé a été envoyé en amont la réunion de conseil municipal à l'ensemble des Conseillers.

Aucune remarque, hormis l'absence d'invitations aux réunions régulières de différentes commissions étant soulevée, le Conseil Municipal prend acte dudit rapport d'activités.

PROJET DE RESTAURATION DU LAVOIR ET D'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER A L'ENTRÉE SUD DU VILLAGE

A l'occasion des 90 ans de la route des Grands Crus en 2027, le Département a déployé une action d'amélioration et d'aménagement des entrées de village et abords de cette route.

La commune est concernée par le périmètre et plus particulièrement dans le quartier de la Ruelle du Pont où il y a l'emplacement de l'ancien lavoir et la remise viticole en brique de la famille Thomas qui tous les deux mériteraient des travaux d'embellissement.

A ce titre le Département prendrait en charge exceptionnellement à 50% les travaux du lavoir et accessoirement la Fondation du Patrimoine ferait une extension exceptionnelle des avantages fiscaux à des particuliers comme la famille Thomas qui serait prête dans ce cas à refaire le crépi de sa remise si son bâtiment se trouve dans le périmètre d'une action de restauration communale.

Le projet de la municipalité initié il y a de nombreuses années par la municipalité et plus particulièrement par Henri LIGER-BELAIR était de refaire le lavoir à l'identique. Un projet reprenant les plans de 1894 a été étudié. Le directeur du lycée technique des Marcs d'Or a accepté que la charpente soit refaite neuve en chêne par les élèves dans le cadre d'un projet de classe. Pour les autres corps de métiers, une réunion aura lieu sur place en début d'année 2025 avec le Département, la Communauté de communes, la Fondation du Patrimoine, le CAUE et l'ABF qui donneront un avis quant aux matériaux à privilégier avant de demander des devis.

L'ancien maire, Maurice Chevallier a indiqué que le projet initial portait sur le 1^{er} lavoir dont les plans datent de 1846. Cette seconde configuration sera proposée lors de la réunion.

HAIE RUE DE LA FONTAINE

Dans le cadre de l'embellissement du village il est proposé de faire planter une haie avec différents végétaux fleuris et mellifères sur le talus au pied du mur du clos des Réas.

Une proposition de végétaux a été faite par la SONOFEP. Le devis s'élève à 4 204.49€. Certaines modifications restent à apporter.

Parallèlement, la Communauté de communes a informé l'ensemble de ses membres d'un appel à projet de replantation de haies qui serait financé par leur biais. L'éligibilité est en cours d'étude.

DISPOSITIF DE VIDEOSURVEILLANCE DU VILLAGE

Les caméras étant en fin de vie, leur changement s'avère nécessaire, au profit d'un matériel plus moderne et plus performant. Ces nouvelles caméras demandent une capacité de stockage énorme et le terminal devra aussi être changé. Une extension du réseau est envisagée, pour obtenir une couverture maximale de la commune.

Les devis entre 2022 et 2024 établi par INEO / EQUANS ont pratiquement doublé. Le montant total de 2024 s'élevant désormais à 68 887€ HT.

Monsieur le Maire se propose de demander un devis à une autre entreprise, LEASE PROTECT France qui vient d'installer la vidéoprotection à Saint-Bernard et qui sera présente au salon des maires du 13 décembre 2024 à Dijon.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre attache avec cette entreprise.

SOLLICITATION DU DOMAINE DE LA ROMANEE CONTI POUR DRAINER UNE PARCELLE

Par courrier du 10 décembre 2024, le domaine de la Romanée Conti sollicite l'autorisation d'effectuer de travaux sous un chemin de vignes. La remise en état du sentier est induite, sous réserve que la demande de travaux soumise au comité technique de la CAUB, INAO... soit validée.

Le Conseil Municipal autorise les travaux.

Questions diverses :

Organisation des vœux de la municipalité :

La date du 10 janvier 2025 à 19h00 est confirmée, comme annoncée sur le Quoi de Neuf de novembre. L'organisation est prévue.

Lors de la réunion des **parents d'élèves**, une demande de boîte à livres a été émise, avec une installation à proximité de l'arrêt de bus. Sur le principe, le Conseil Municipal valide cette possibilité, la forme se doit d'être étudiée.

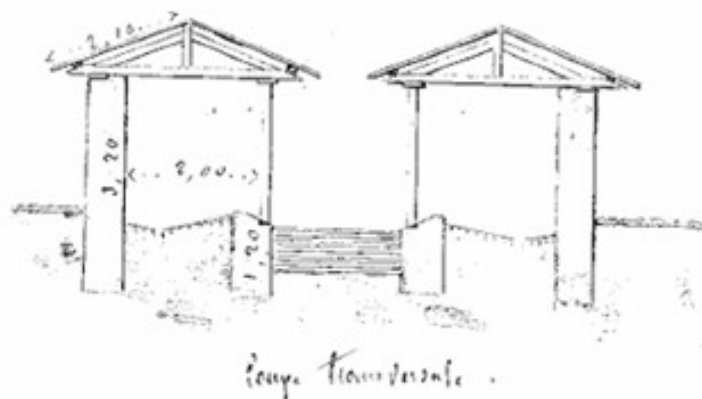
L'agence postale sera fermée du 22 décembre 2024 au 19 janvier 2025.

Louis HAMMANN informe sur le dispositif « j'allume ma rue » qui permet aux riverains l'allumage de l'éclairage public à leur passage via une application sur téléphone.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Vosne.

voir couvert, pour 22 femmes.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 février 2025

Président : M. Jean-Louis RAILLARD

Présents : Mmes Constance LIGER BELAIR, Annie BULLIER et Khadija RAMOS, MM. Bernard GROS, Henri AU-DIFFRED, Pascal MUGNERET, Guillaume BOIGEY et Louis HAMMANN

Absents excusés : M. Charles LACHAUX a donné pouvoir à Pascal MUGNERET, Jean-Yves BIZOT à Constance LIGER BELAIR.

Secrétaire de séance : Guillaume BOIGEY

Préalablement ; Monsieur le Maire propose l'ajout de délibérations supplémentaires :

- Suivant la décision de choix de prestataire de vidéosurveillance, délibération d'autorisation de résiliation du contrat Inéo,
- Délibération de mouvement comptable : caution CAUTAIN,
- Délibération pour signature de convention préalable avec les services départementaux en matière de voirie.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à 10 voix pour et une abstention, le compte rendu de la séance du 10 décembre 2024.

DÉLIBÉRATION : FIN DE BAIL DU LOGEMENT N°4, OCCUPÉ PAR MADAME GOUDAL ET MONSIEUR BUCHER :

Par courrier remis en main propre le 9 janvier 2025, Monsieur BUCHER et Madame GOUDAL ont déposé leur préavis pour le logement communal n°4, sis place de la Mairie.

L'état des lieux a pu se faire le 7 février 2025, les clés rendues le même jour. Il est constaté que le logement est rendu en état, sans dégradation apparente.

Les compteurs d'électricité et de gaz ont été transférés au nom de la Mairie, afin de continuer de chauffer le logement.

Il est proposé de restituer la caution déposée lors de la souscription du bail, de fixer le loyer du mois de février à 7/28^{ème} du montant arrêté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de restituer la caution à Monsieur BUCHER et Madame GOUDAL,

DÉCIDE que le montant du loyer de février sera calculé sur la base de sept vingt-huitième,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à ces décisions.

DÉLIBÉRATION : CHOIX DU LOCATAIRE DU LOGEMENT N°4, SIS PLACE DE LA MAIRIE

Madame LIGER BELAIR ne participera pas au vote de cette délibération et quitte momentanément la salle du Conseil.

Deux candidatures sont parvenues à la Mairie, pour la reprise du logement n°4, sis place de la Mairie.

- Madame Caty PATE, employée polyvalente à la SARL GOLF HOTEL à LEVERNOIS. Les trois bulletins de paye fournis montrent un salaire brut de 1820.04€, une moyenne nette de 2130.40, incluant une indemnité compensatrice de fin de contrat. L'intéressée ne justifie pas d'un CDI.
- Monsieur Aurèle THOUVEREZ qui justifie d'un CDI à Vosne (la Cuverie), d'un salaire brut de 2400.00€ et de quittances de son loyer actuel de 575.00€.
De plus, Monsieur THOUVEREZ propose de repeindre la cuisine, une chambre, ainsi que les boiserie de la salle à manger. Les matériaux lui seraient fournis par la Mairie. En contrepartie des travaux, et ainsi permettant à Monsieur THOUVEREZ d'honorer le préavis de son logement, il est proposé une prise de bail au 1^{er} mars, avec un demi loyer.

Monsieur le Maire propose de retenir Monsieur THOUVEREZ et de fixer le loyer à 600.00€, avec indexation au 1^{er} mars de chaque année, sur la base de l'indice IRL du dernier trimestre. De fixer la caution exigible à 600.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'octroyer le logement à Monsieur THOUVEREZ, dans les conditions sus-citées à compter du 1^{er} mars 2025,

DÉCIDE que le loyer du mois de mars sera de 300.00€,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à ces décisions.

DÉLIBÉRATION DE MOUVEMENT COMPTABLE : CAUTION CAUTAIN

Lors de la constitution des annexes de fin d'exercice 2024, il a été constaté que la caution de Monsieur CAUTAIN, précédent locataire du logement communal sis 4 rue du Château, avait été maintenue à l'article 165, dépôts et cautionnements.

Par délibération n°D_2022_033-DE du 14 septembre 2022, le Conseil Municipal décidait de conserver la caution de 700.00€ afin de couvrir une partie des frais engagés pour les travaux de remise en état du logement, Monsieur CAUTAIN étant responsable de désordres et dégradations ayant occasionné les travaux et fournitures suivants : nettoyage de la terrasse arrière, des locaux, de la cave avec évacuation des déchets contenus, nouvelle serrure cave, taille des haies et de la vigne vierge...

Afin d'assainir le compte 165, il est nécessaire de constater la recette, venant en déduction partielle des frais de remédiation des désordres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE constater la recette au compte 75888 : « autres produits de gestion courante ».

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à cette décision.

DÉLIBÉRATION POUR SIGNATURE DE CONVENTION PREALABLE AUX SERVICES DEPARTEMENTAUX EN MATIERE DE VOIRIE :

Le Département met à disposition certains services en matière de voirie comme le prêt de panneaux de signalisation, des petits travaux d'entretien de voirie ou encore la sécurisation des usagers à la suite d'intempéries ou d'accidents. Nous devons décider du renouvellement pour 3 ans (2025 à 2027) de cette convention de partenariat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de renouveler la convention pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à cette décision.

DÉLIBÉRATION : EXTENSION ET MODERNISATION DE LA VIDEOSURVEILLANCE – CHOIX DU PRESTATAIRE

La vidéosurveillance a été installée à Vosne en 2016 par l'entreprise INEO/EQUANS. 8 ans après notre réseau est désuet, défaillant et nécessite un renouvellement complet ainsi qu'une extension pour couvrir 4 zones blanches non couvertes mais essentielles :

- Croisement rue de la Tâche et rue des grands crus pour intercepter tous les flux d'entrées et de sorties côté Ouest venant de Nuits-St-Georges, de la montagne ou de la RD109
- Cimetière de Vosne au Nord de la Croix Rameau pour intercepter les flux de circulation venant de la Montagne sur la RD109, de l'entrée Nord par le vignoble et du cimetière où de nombreux vols ou exactions sont commis
- Du croisement RD974, rue de la Grand-Velle et route de Flagey-Echezeaux pour intercepter les flux d'entrées et sorties venant du Nord, de l'Ouest, de l'Est et du sud
- Route de Boncourt pour intercepter les flux d'entrées et de sortie à l'Est de l'agglomération

Le réseau existant comprend 10 points de surveillance pour un total de 10 caméras. Le montant total d'installation et d'exploitation sur les 9 années d'existence a été évalué à 144751€ TTC soit **1608€ par caméra et par an**. Actuellement nous rencontrons de nombreuses pannes récurrentes malgré des renouvellements de caméras HS. Notre poste d'exploitation et notre plate-forme d'archives de données (21 jours de stockage) sont eux aussi à changer. L'extinction nocturne des lampadaires perturbant aussi le bon fonctionnement nous devons donc renouveler totalement ce réseau de vidéosurveillance en installant des caméras équipées de système infrarouge à vision nocturne.

Comparaisons chiffrées des différentes propositions pour le choix du prestataire

Avant de comparer les différentes propositions il faut tenir compte de nombreux facteurs et variantes afin d'avoir un jugement partial. Deux prestataires nous ont fait des propositions chiffrées d'achat ou de leasing du système de vidéosurveillance : INEO et LEASE PROTECT.

Les bases comparatives doivent donc prendre en compte :

- Les montants HT ou TTC et la récupération de TVA (FCTVA)
- La durée d'exploitation pour l'amortissement (base de 63 mois)
- L'exploitation et l'entretien
- L'usure et le renouvellement du matériel (une caméra a une durée de vie de 4/5 ans seulement)
- Le nombre total de caméras
- Les éventuelles subventions

Tableau comparatif des propositions

	INEO ACHAT (devis initial de 13 caméras recalculé pour 21 caméras)	Lease Protect ACHAT	Lease Protect LOCATION
Montant matériel	117 008€ *	73 118€ *	
Entretien 63 mois	16 695€	37 233€	
Forfait adhésion		640€	640€
Coût location 63 mois			103 322€
Coût total réel pour la municipalité (63 mois)	133 703€	110 921€ (- 17%)	103 962€ (- 22,24%)
Coût total annuel	25 467€	21 141€	19 802€
Coût annuel par caméra	1212,72€	1006,72€	942,96€

* Les remboursements de TVA (FCTVA) en cas d'achat (investissement) ont été déduits du montant indiqué. Pour info l'Etat ne rembourse que 14,85% de TVA ; la différence de 5,15% restant à charge de la municipalité.

Les subventions potentielles en cas d'achat ne sont octroyées que pour de nouvelles installations et non pour un renouvellement de matériel.

La location Lease Protect, si elle se prolonge au-delà des 63 mois, ne subira aucune hausse du montant initial ni de réactualisation. Tout le matériel est renouvelé entre 36 et 48 mois et toute réparation ou intervention est gratuite.

Sont abordés :

- L'utilité de caméra sur batterie
- La reprise de l'ancien matériel par le nouveau prestataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de retenir Lease Protect pour l'extension et la modernisation du réseau de vidéosurveillance,
DÉCIDE de retenir la formule location proposée par Lease Protect,
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à ces décisions.

DÉLIBÉRATION D'AUTORISATION DU MAIRE A DÉNONCER LE CONTRAT DE VIDÉO-SURVEILLANCE AVEC INEO INFRACOM

Concomitamment à la délibération D_2025_005, il convient de s'assurer de la résiliation du contrat de maintenance avec le prestataire actuel de vidéosurveillance, INEO INFRACOM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la dénonciation et le non renouvellement du contrat de maintenance avec INEO/INFRACOM, dans les délais impartis

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à ces décisions.

PRÉSENTATION DE L'ANALYSE MICA POUR LA CRÉATION DU PARKING PLACE DE L'ÉGLISE : DÉLIBÉRATION VALANT VALIDATION DE CRÉATION

La MICA a communiqué son étude de faisabilité relative à la création du parking place de l'église avec un avis favorable. Le montant de l'estimation de l'aménagement du parking est de 50 000€ HT.

Elle préconise, pour le suivi et la maîtrise d'œuvre de ces travaux, de faire appel aux services d'ICO du Département à raison de 4,06% du coût d'estimation des travaux comme déjà fait précédemment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à faire appel aux services de ICO pour la maîtrise d'œuvre à raison de 4,06% d'estimation des travaux soit **2030€** et à demander à ICO une convention de prestation pour une délibération future.

Afin de suivre ce dossier, sont nommés : Mme Khadija RAMOS, Monsieur Louis HAMMAN.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à ces décisions.

REFUS DE VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AD196, SUR LAQUELLE EST POSITIONNÉE UNE ANTENNE 5G :

Monsieur le Maire a été sollicité par l'actuel détenteur du bail de location de l'antenne sise au lieu-dit « les Chassagnes », afin d'envisager la session d'une partie de la parcelle, celle contenant la plateforme et conséquemment l'antenne. L'entreprise concernée a rédigé une offre d'achat dont les termes et conditions sont communiquées au Conseil Municipal.

Les Conseillers Municipaux rappellent la volonté des habitants de la Commune et du Conseil Municipal de ne pas vendre les biens de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix contre, une abstention :

DÉCIDE de refuser l'offre d'achat de la Société CELLNEX HIVORY.

PROLONGATION DE CONTRAT DE MADAME Anne TORRES, ATSEM

Madame TORRES (ATSEM) étant employée dans le cadre de l'arrêt maladie d'un agent, il n'est pas nécessaire de prendre une délibération pour le prolongement de son contrat jusqu'au 09 avril 2025. Pour rappel, suite à un accident de la vie domestique, Madame Carminda LAMONICA a été remplacée pendant les congés de fin d'année et devra l'être jusqu'à son retour.

APPROBATION DE LA MISE A JOUR PAR L'INAO DE L'AIRE PARCELLAIRE ET DE LA DELIMITATION DES APPELLATIONS D'ORIGINE VOSNE-ROMANEE, 1^{ER} CRU ET BOURGOGNE MOUSSEUX :

Des parcelles concernées par le classement en Vosne-Romanée ou Vosne-Romanée 1^{er} cru sont en partie plantées sur le domaine communal. Celles-ci se doivent d'être calculées et des baux à fermage vont être proposés aux viticulteurs concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à modifier le bail à fermage en cours, tenant compte de la mise à jour par l'INAO de la délimitation des appellations, à compter de l'année 2025 ;

DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à faire établir les baux à fermage pour les parcelles appartenant à la commune, en prolongation des propriétés des viticulteurs, à compter du millésime 2025,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à ces décisions.

Henri AUDIFFRED est nommé au suivi du dossier.

Questions diverses :

Procès EARL CHEVALLIER c/ Commune de Vosne-Romanée pour le sentier de la Colombière :

Mr Chevallier souhaitait pouvoir accéder à une de ses parcelles en utilisant le sentier de la Colombière avec des engins mécanisés. Il avait assigné la municipalité à retirer sa délibération jugée illégale de « gel des frappés d'alignement » durant cette mandature. Suite à une tentative infructueuse de médiation à l'amiable de la municipalité, Mr Chevallier avait saisi le tribunal administratif. Assisté de Maître GOURINAT la commune a défendu sa position, conduisant à un rejet de la requête de Mr Chevallier en séance du 28/01/2025 par le Tribunal Administratif de Dijon. Affaire classée.

Renouvellement de la chaudière du logement de Monsieur Vincent MAGNIN,

logement communal sis au 16 rue du château, pour un montant de 9051.50€. La chaudière a été changée en urgence par l'entreprise Jeannin, après une panne signalée pendant les fêtes. Nous avons obtenu la réparation en urgence gratuite et l'entretien gratuit de la chaudière école/Mairie pour 2025.

Village fleuri :

Une réunion de présentation du label « Villes et villages fleuris » animée par Albine GUILLAUME de Côte d'Or Attractivité a eu lieu à Vosne-Romanée le mercredi 29 janvier 2025. Les communes qui y adhèrent peuvent prétendre à l'obtention de 1 à 4 fleurs si quelques critères sont respectés comme des végétaux en bonne santé et bien entretenus, bonne gestion des espaces verts et durabilité, suivi des nouvelles tendances et évolutions du fleurissement...

Nous serons aidés et suivis dans notre démarche par les spécialistes du Département. La prochaine réunion est prévue le jeudi 24 avril 2025 à 8h45 à Vosne où les conseillers en fleurissement feront le tour du village avec nous afin de nous permettre d'acquiescer la 1^{ère} fleur à l'horizon juillet 2026

Recensement :

La récolte des bulletins individuels s'est terminée avec 100% de taux de réponse (logements occupés). 90% des logements occupés ont été recensés de manière dématérialisée, ce qui place Vosne-Romanée **très au-dessus** des moyennes régionales et nationales. Le superviseur de l'INSEE a qualifié la collecte « **d'excellente** », indiquant qu'il était **remarquable** d'avoir aucun échec avec plus de 200 logements à collecter.

La répartition s'établit comme suit :

217 logements à collecter, pour 201 adresses, dont :

- 77 résidences non principales (secondaires/vacantes/occasionnelles)
- 140 foyers recensés, 301 habitants, dont :
 - o 126 foyers collectés par internet, 276 personnes
 - o 14 foyers collectés sur bulletin papier, 25 personnes.

Des étudiants, personnes en Ehpad peuvent venir s'ajouter au nombre d'habitants en population dite « comptée à part ».

Les deux habitants décédés depuis le début de la collecte s'étaient recensés (le recensement consiste en une photographie de la population au 16 janvier 2025), ils font donc partie du nombre d'habitants.

Enrobé Chemin dit de Chambolle entre le cimetière et le mur du Clos Vougeot + aménagement pour supprimer les flaques d'eau stagnantes : Un devis a été demandé à l'entreprise Noiroit par les communes, avec répartition des coûts entre Vosne et Flagey.

23ème édition du Semi-Marathon de la Vente des Vins de Nuits le 8 mars 2025. A cette occasion quelques trous dans les chemins de vigne seront rebouchés le long du parcours. Une partie du village sera fermée à la circulation entre 12H00 et 18h00.

Signalisation, panneaux, radars pédagogiques et limitation à 30km/h dans le centre du village : dernière vérification du dossier avant demande de subvention et signature du devis pour lancer les travaux. Chargés du dossier : Guillaume BOIGEY & Henri AUDIFFRED

Le lavoir et son quartier : projet d'aménagement et de restauration

Une réunion a eu lieu le 23 janvier 2025 avec toutes les instances et organismes concernés par ce dossier. Après la présentation du projet nous sommes allés sur place et un avis très favorable a été donné pour la pertinence de cette action. La prochaine étape sera de faire appel à un conseiller paysagiste pour la prise en compte des différents volets de ce projet : le lavoir, l'aménagement paysagers des abords, l'enduit de la remise « Thomas » avec la suppression des 2 grands panneaux de publicité (qui ne sont plus légaux) qui y sont apposés et le lien avec le Parc de la Guincharde tout proche.

Travaux d'entretien à l'école maternelle

Une liste a été établie par la Professeure et est transmise à Henri Audiffred

QDN pour fin Mars 2025

Photo ¼ de siècle jeudi 15 mai 2025 à 18h30 aux Beaumont : organisation, mini-bus.

Commémoration du 8 mai 2025 : 10h30 mairie + cimetière + monument + vin d'honneur

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.



Nos escargots méritent-ils cela ?

Il est déplorable qu'à notre époque des viticulteurs travaillent encore de cette façon dans l'irrespect total de la nature.

Repas des aînés

Le 3 décembre 2024 près de 40 Vosniers et Vosnières se sont retrouvés au restaurant de la Toute Petite Auberge pour le traditionnel repas des aînés.

Le Maire au nom des membres du CCAS et du Conseil Municipal les a accueillis avec un discours de bienvenue :

« Comme une année passe vite ! Douze mois qui nous ont apporté des moments de joie en famille ou entre amis mais aussi des moments douloureux quand une personne nous quitte. J'ai une pensée émue et partagée pour ceux qui ne seront pas à table aujourd'hui et qui étaient fidèles à ce repas traditionnel des aînés : Marie-Louise JEANNIN, Yvonne GRIVOT, Marcelle HATOT, Lucette CACHEUX et Denis TREMBLAY.

Comme vous avez pu le voir sur le menu les petits élèves de maternelle se sont appliqués pour vous offrir une photo de classe illustrée par une Tour Eiffel qui symbolise les Jeux Olympiques d'été de 2024 et vous souhaiter une belle année 2025...en anglais. En anglais car l'apprentissage d'une langue étrangère est au programme scolaire dès le plus jeune âge.

Nos doyens de l'assemblée qui nous font l'honneur de leur présence sont conscrits : Yves CHARBONNIER né huit jours avant Jeanine MAGNIEN en 1931.

Je ne manquerai pas de saluer notre ancien Maire, Maurice CHEVALLIER et de remercier Franck BOYER et son équipe du restaurant la Toute Petite Auberge pour leur accueil chaleureux et l'excellent menu qu'ils nous proposent aujourd'hui :

Brochette de foie gras, figues et pain d'épices

Filet de turbo, wok de légumes d'hiver et mousseline de safran

Fromages

Assortiments de desserts

Je profite de votre attention pour vous annoncer nos prochains rendez-vous :

- Le 14 décembre 2024 pour la distribution des colis de Noël
 - Le vendredi 10 janvier 2025 à 19H00 à la salle des fêtes pour les vœux de la municipalité
- et pour le quart de siècle nous prévoyons une photo de famille avec tous les habitants. La date n'est pas encore fixée mais ce sera entre mai et juin. Là aussi nous comptons sur une participation massive des Vosniers.

En attendant nous vous souhaitons bon appétit. Profitez bien de cette journée. »



ASSOCIATION TRADITIONS VOSNIERES

Extraits du PV de l'assemblée générale du 25 janvier 2025

Hommage à Denis TREMBLAY

Après le décès le 7 février 2024 de Jacqueline Mugneret à laquelle nous avons rendu hommage lors de notre AG du 15 mars 2024, Denis nous a quitté à l'âge de 80 ans le 12 septembre 2024.

Sa disparition nous a tous affectés. Fidèle membre de l'association il était très assidu et participait activement à nos activités. Son franc parler s'accompagnait toujours d'une pointe d'esprit. Nous le regrettons beaucoup. Nous avons respecté une minute de silence en sa mémoire.

Activités de l'année 2024

11 janvier 2024 La grande expo de photos dans la salle des fêtes à l'occasion des vœux du maire a obtenu un grand succès (les souvenirs étaient au rendez-vous).

3 juillet 2024 voyage annuel à Besançon

Selon un avis unanime, ce fut une réussite au niveau de :

-la fréquentation 27 participants

-le budget mieux qu'en équilibre (reliquat 77,50€) le budget prévisionnel étant étudié avec prudence pour éviter de mettre à contribution les finances de l'association, il dégage un boni en cas de fréquentation supérieure aux prévisions.

1/09/2024 participation au Festival musique au Chambertin

Récital d'une grande qualité d'une harpiste internationale Elen Hervochon à l'église de Vosne.

26 octobre 2024 conférence Dom Trouvé reportée au 30 avril 2025 18 suite à un problème de santé du conférencier

Sollicitations diverses : l'association est souvent sollicitée comme par exemple le Maire de Vosne qui a demandé un article sur la Libération de Vosne-Romanée ou l'ancien lavoir.

Les projets de l'année 2025

La restauration intérieure de l'église

Elle s'impose rapidement. Une infiltration au niveau de la couverture a provoqué des dégâts intérieurs au niveau des lambris classés. Il a été procédé à un état des lieux avec la participation du Curé le Père Paul Étienne de Truchis. Il faut aussi revoir totalement l'installation d'éclairage pour mettre en valeur les tableaux qui font l'intérêt de l'église méritant d'être identifiés, restaurés et pour installer des ampoules leds plus économiques.

Pour tous ces problèmes un rendez-vous est prévu prochainement avec un représentant de la Fondation du Patrimoine.

Aubert de Villaine rappelle la possibilité de s'adresser à la Fondation pour la Sauvegarde de l'art français

Conférence Dom Trouvé

Elle aura lieu à l'église de Vosne le 30 avril 2025 à 18h00

Voyage annuel du 3 juillet 2025

Il aura lieu à Châteauneuf en Auxois

Festival Musique au Chambertin

Comme chaque année nous nous associons à l'organisation d'un concert dans le cadre du Festival Musique au Chambertin, récital de piano par Suzana BARTAL qui aura lieu le dimanche 31 août 2025 à 15H00 à la salle des fêtes de Vosne-Romanée. Ce concert sera suivi d'une dégustation de vins.

Mémoire de Vosne

Selon ses statuts le but de l'Association est « de recueillir et de conserver tous documents ou souvenirs ayant trait au village et à ses habitants de façon à participer à la sauvegarde du patrimoine, du terroir et des témoins du passé »

Nous avons décidé de poursuivre cet objectif qui a guidé les fondateurs de notre association il y a plus de 43 ans : sauver de la destruction et de l'oubli, avant qu'il ne soit trop tard, un certain nombre d'objets de photos, de films, pour les transmettre aux générations futures de Vosniers.

L'année 2025 sera consacrée à cette grande collecte.

Conférence sur Dom Trouvé

Le 30 avril 2025 à 18H00 à l'Église Saint Martin de VOSNE-ROMANÉE

Éric Delaissé Responsable du Centre européen pour le Rayonnement de la Culture cistercienne à l'Abbaye de Cîteaux, donnera une Conférence sur Dom François Trouvé, dernier abbé de Cîteaux avant la révolution.



L'un des plus grands personnages du clergé régulier en Europe et probablement le plus controversé. La Révolution l'oblige à quitter Cîteaux à la fin du mois de mai 1791. Il s'installe alors chez son neveu, Barthélémy Trouvé, à Vosne-Romanée, où il meurt le 25 avril 1797 laissant auprès de sa famille et des anciens du village le souvenir d'un homme charmant et d'une grande bonté.

Nous vous attendons nombreux. L'entrée est gratuite.

Hommage à Guy GIRARDIN

Guy GIRARDIN né en 1933, a vu le jour à une époque où les choses simples de la vie avaient une valeur inestimable. Et c'est bien cela qui l'a toujours caractérisé : son attachement aux choses simples, aux valeurs vraies et surtout à sa famille.

Notre oncle Guy a passé une grande partie de sa vie à arpenter les rues de Vosne-Romanée, ce village qu'il connaissait mieux que personne. Il en était, sans aucun doute, la mémoire vivante. Il aurait pu être guide officiel, mais, fidèle à lui-même, il préférerait partager ses récits avec humour, toujours ponctués d'un bon mot.

Il a débuté sa carrière comme menuisier, puis a servi son pays en Allemagne pendant son service militaire. À son retour, il a travaillé 14 ans au domaine Charles Arnoux : une période qui a marqué sa vie dont il parlait avec fierté. Pendant ces 14 ans, il travaillait avec ses parents, plantait des vignes et contribuait à l'essor du domaine. Après ces années d'engagement, il a décidé de voler de ses propres ailes. Mais en 1985 il a été frappé par une grave maladie qui l'a handicapé, mais il ne se plaignait jamais, faisant preuve d'une résilience admirable.



Cinquième d'une fratrie de six enfants, il a vécu des épreuves qui auraient pu abattre bien des hommes. Son frère Bernard, tragiquement déporté durant la Seconde Guerre mondiale, est resté à jamais dans son cœur. Lui-même a choisi de rester célibataire pour prendre soin de sa maman, notre grand-mère. Ce dévouement exemplaire montre l'homme qu'il était : un pilier solide, fidèle et profondément attaché à ceux qu'il aimait.

Notre oncle Guy, c'était aussi un caractère... comment dire... bien trempé ! Un vrai "caractère de cochon" comme il aimait en rire lui-même. Mais derrière cette façade bourrue, il y avait un cœur immense, toujours prêt à nous faire rire, à nous épauler, à être là dans les moments importants.

Il a eu la chance de rester dans sa maison jusqu'à la fin et de s'éteindre tranquillement le 20 janvier 2025, entouré des souvenirs qu'il chérissait tant.

Aujourd'hui, nous lui disons au revoir. Mais avec humour, comme il l'aurait voulu, je voudrais lui adresser ces mots :

"Mon cher oncle, tu vas nous manquer... et pas seulement pour tes bons mots ou ton caractère bien trempé. Tu étais le pilier des Girardin, le gardien de notre histoire et de nos souvenirs. Là où tu es maintenant, j'espère que tu retrouves tes parents, tes frères et tes neveux trop tôt disparus que vous continuiez ensemble à veiller sur nous. Ne fais pas trop de remontrances là-haut, mais garde ton sourire et ton humour qui faisaient de toi un être unique."

Hommage à Yves CHARBONNIER

Yves CHARBONNIER, dernier d'une famille de 7 enfants, est né le 29 avril 1931 à Vougeot dans l'ancien château. Il est arrivé à Vosne-Romanée à l'âge de 6 ans. Son père était standardiste puis cordonnier ; sa mère était gouvernante, cuisinière puis femme au foyer.

La guerre de 39/45 l'a beaucoup marqué avec ses restrictions et la mort de son frère Pierre en Indochine.

Après avoir été enfant de chœur auprès de l'Abbé KRAU, il a été scout, puis chef de groupe durant 15 ans.

Pendant une vingtaine d'années il a aussi été Vice-Président et animateur des donateurs de sang de Nuits-Saint-Georges.

Yves a travaillé en tant que Chef de Secteur Régional à la SNCF. La retraite venue, il a été Président de l'Association des Cheminots Retraités de Nuits-Saint-Georges durant une quinzaine d'années.

Il aimait s'entourer d'amis. Fin cuisinier, il les régalaient de bons petits plats et de desserts.

Parmi son beau répertoire de chansons, il ne manquait jamais de chanter « La Tyrolienne » en fin de repas.

Il aimait aussi jardiner et partager ses récoltes avec des amis. Il était très bricoleur et avait plusieurs cordes à son arc : il savait tout faire de ses mains.

Yves avait un caractère fort avec un grand cœur. Le doyen de Vosne-Romanée nous a quittés le 17 mars 2025. Nous ne l'oublierons pas.



Yves Charbonnier le doyen au repas des anciens en décembre 2024

Hommage à Alfred MARTIN

30 septembre 1933 - 5 février 2025

À la mémoire de mon pépé

Il nous a quittés, mais jamais il ne quittera nos cœurs.
C'était un homme bon, doux et profondément gentil. Un homme vrai, comme on n'en fait plus.

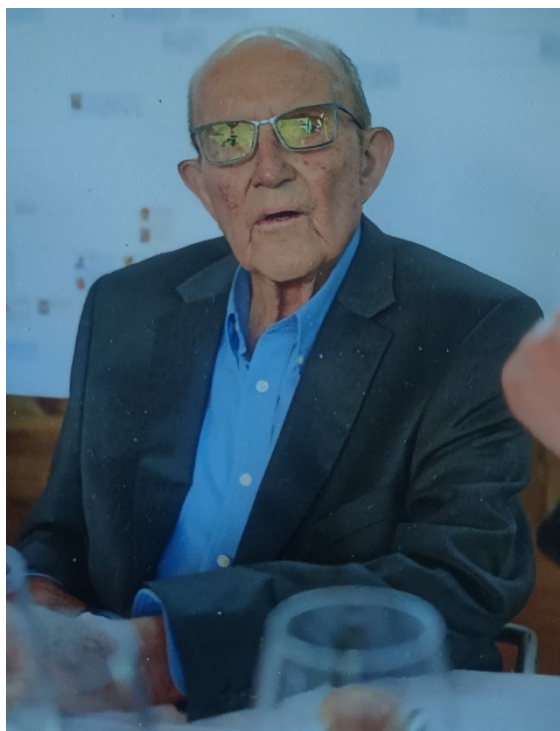
Apprécié de tous, il a su laisser une empreinte sincère dans la vie de ceux qui ont eu la chance de le connaître.

Chasseur dans l'âme, pêcheur passionné, il trouvait la paix dans la nature et la beauté dans les choses simples.

Et puis, toute sa vie, il l'a dédiée à la vigne. Vigneron de cœur et de savoir-faire, il a travaillé la terre avec amour, patience, avec fierté.

Aujourd'hui, le silence est lourd, mais les souvenirs, eux, chantent encore.

À jamais dans nos pensées, à jamais dans notre amour.



Ils se sont dit oui :

Le 19 décembre 2024 à 17H00 ont comparu à la maison commune de Vosne-Romanée devant le Maire, J-Louis RAILLARD pour se pacser :

Bénédicte PIEDANNA née le 30 mai 1995 à LENS (Pas de Calais)

Joël HORTION né le 12 décembre 1984 à MONTELIMAR (Drôme), tous les deux domiciliés au 10 Place de la Mairie à Vosne-Romanée.

La municipalité présente tous ses vœux de bonheur à ce couple de Vosniers.



Recensement 2025 à Vosne-Romanée

Suite au recensement effectué à Vosne-Romanée du 16 janvier au 15 février 2025, voici un petit retour en chiffres des éléments que j'ai pu collecter (cf tableau ci-joint), sous réserve d'une validation par l'INSEE.

Pour rappel, le recensement ne comptabilise pas les Etablissements professionnels, les Domaines ni les logements inutilisés au sens où ils sont en travaux par exemple.

Nous comptabilisons donc :

- Les résidences principales
- Les résidences secondaires (RS, Gîtes, BnB, Locations saisonnières)
- Les logements occasionnels (Par exemple personnes en EPHAD qui reviennent ponctuellement chez elles)
- Les logements vacants (Habitable mais non occupés, utilisation pour vendanges)

En résumé, 214 logements ont été recensés sur la commune. Environ 2/3 de ces logements sont habités pour un nombre total d'habitants permanents de 301 personnes. A cela s'ajouteront quelques personnes dites « population comptée à part ».

Au jour du recensement, deux rues sont totalement désertes. A l'inverse, sept rues sur vingt n'ont que des logements qui sont tous habités en résidence principale.

Nous avons eu environ 90% de réponses via internet et 10% en support papier.

Pour conclure, je tenais vivement à tous vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée et plus particulièrement Monsieur le Maire pour son investissement et les échanges que nous avons pu avoir ainsi que Sébastien Carémentrant, coordonnateur du recensement et secrétaire de mairie pour la complémentarité dans le travail que nous avons à accomplir. J'ai pris beaucoup de plaisir à effectuer cette tâche qui, finalement, nous a permis de recenser la totalité des logements de la commune.



L'agent recenseur

Frédéric MONVAILLIER

RECENSEMENT A VOSNE-ROMANEE EN QUELQUES CHIFFRES (sous réserve de validation par l'INSEE)

	Nom de la rue, route, place ou impasse	Nombre de logements recensés	Logements vacants	Logements occasionnels	Résidences secondaires	Résidences principales	Nombre d'habitants
1	Croix Rameau	22	10	0	2	10	17
2	Temps Perdu	2	2	0	0	0	0
3	Derrière le Four	6	6	0	0	0	0
4	Château	13	5	0	0	8	13
5	Grands Crus	12	8	0	0	4	10
6	Barbe	4	3	0	0	1	2
7	Goillotte	6	1	0	1	4	16
8	Chaumes	2	0	0	0	2	4
9	Tâche	4	0	0	0	4	5
10	Mairie	6	0	0	2	4	13
11	Monument	2	0	0	0	2	4
12	Communes	6	1	0	1	4	6
13	Eglise	2	1	0	0	1	1
14	Grand Velle	28	6	1	3	18	35
15	Flagey-Echezeaux	16	0	0	0	16	31
16	RN 74	47	9	1	4	33	82
17	Boncourt-le-Bois	12	0	0	0	12	24
18	Fontaine	18	8	0	1	9	19
19	Pont	1	0	0	0	1	1
20	Saint Martin	5	0	0	0	5	18
		214	60	2	14	138	301

Représentation en pourcentage

28,04%

0,93%

6,54%

64,49%

Nombre moyen d'habitants par résidence principale

2,18

MOUSTIQUE TIGRE

🦟 Attention, le moustique tigre est de retour ! 🦟

Avec l'arrivée des beaux jours, le moustique tigre fait son apparition dans notre région. Petit mais redoutable, il peut être vecteur de maladies comme la dengue, le chikungunya et le Zika. Pour éviter sa prolifération, adoptons les bons réflexes !

☑ Supprimez les eaux stagnantes : videz soucoupes, arrosoirs, gouttières...

☑ Couvrez les réservoirs d'eau : récupérateurs, bidons, piscines hors d'usage.

☑ Rangez à l'abri : brouette, seaux, arrosoirs...



Rangez

à l'abri

- Brouettes
- Seaux et arrosoirs
- Jouets d'enfant, même les plus petits
- Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
- Poubelles
- Caisses, pots...
- Remorques et matériel de chantier (tuiles...)

Videz

au moins après chaque pluie

- Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
- Gamelles pour animaux
- Pieds de parasol
- Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)
- Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)
- Pluviomètres
- Eléments de décoration
- Bref, vous avez compris : tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !

Nettoyez

pour faciliter l'écoulement des eaux

- Gouttières, chéneaux
- Regards d'eau de pluie
- Rigoles ouvertes ou couvertes de grille
- Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, évier...)

Entretenez

- Piscines (veillez au bon dosage du chlore)
- Bassins et mares (mettez-y des poissons friands de larves !)
- Terrasses sur plots
- Caillebotis
- Pompes de relevage
- Bornes d'arrosage

Couvrez

avec un voile ou une moustiquaire

- Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort tranquillement par la gouttière... Supprimez régulièrement les larves, sinon c'est un peu le «Club Med» pour lui !)
- Bidons et fûts devant rester dehors



Photos (mauvais) souvenirs



COUPEZ L'EAU
aux moustiques tigres !

et passez le message à votre voisin !

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

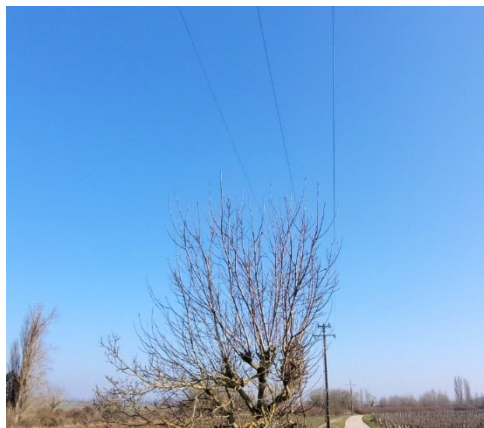
Plaquette réalisée par l'ARS Nouvelle-Aquitaine

Arbres et lignes électriques = DANGER

En raison de la recrudescence des aléas climatiques (vents forts, tempêtes, etc.) et de l'expansion géographique de bio agresseurs fragilisant l'état de santé des bois et forêts (arbres morts et malades en particulier pour le châtaignier, le frêne et l'épicéa), le réseau public de distribution d'électricité géré et exploité par la société Enedis est plus fréquemment soumis à des dommages lourds qui se manifestent par des coupures d'alimentation conséquentes, à la suite notamment de chutes d'arbres sur les lignes électriques.

Suite aux études et recensements menés par Enedis, il apparaît que des arbres plantés sur des propriétés privées présentent des dangers pour les ouvrages du réseau de distribution d'électricité. Il importe de savoir que les branches d'un arbre peuvent entrer en contact avec les câbles électriques lors d'épisodes venteux. En pareil cas, les microcoupures qui peuvent se produire sont susceptibles de provoquer des dégâts sur les installations électriques intérieures des particuliers ou sur du matériel appartenant à des entreprises et contenant des composants électroniques.

En tant que propriétaire concerné, vous êtes tenu de veiller à ce que les arbres situés sous ou proches d'une ligne électrique (ou de téléphone/fibre) ne présentent pas de danger. Si nécessaire il vous appartient de couper ou d'élaguer ces arbres à vos frais.



ENEDIS

**L'élagage, la
responsabilité
de tous !**

**50% des coupures sur le réseau aérien sont dues
à des défauts d'élagage sur le domaine privé.**

L'élagage et l'abattage d'arbres morts sont à la charge du propriétaire ou de l'occupant pour :

- ↪ Les arbres plantés en domaine privé débordant sur le domaine public où est située la ligne électrique, ou après l'installation de la ligne électrique.
- ↪ Les arbres en domaine privé ou public qui n'ont pas été plantés conformément aux distances réglementaires (Norme NF C11-201).



Jeux de logique et réflexion



1. Le petit Noa vient d'apprendre à compter jusqu'à 60 ! Il adore le réveil digital dans la chambre de ses parents car celui-ci affiche parfois les chiffres (ou les nombres) dans l'ordre. Par exemple, quand il voit 3:45, il n'interprète pas cela comme 3 heures 45 minutes mais bien comme 3, 4 et 5.



S'il pouvait suivre le réveil entre 0:00 et 13:00, combien de fois verrait-il des nombres consécutifs s'afficher sur l'écran ?

2. Devinettes

Indice : En montagne...

Je coule, mais je ne me noie pas. J'ai une gorge, mais je ne parle pas. J'ai un lit, mais je ne dors pas. Qui suis-je ?

Indice : Au pied du mur...

Je vais très vite et pourtant je n'ai ni jambes ni ailes. Vous aurez beaucoup de mal à vous mesurer à moi, mais si vous y arrivez, cela fera beaucoup de bruit. Vous voulez me saisir ? Impossible ! Me voir ? Je suis invisible. Qui suis-je ?

Indice : Le hublot...

Je ne suis pas un bateau. Vous pouvez pourtant regarder à travers mon hublot. Dehors il fait beau temps, la tempête est-elle dedans ? Qui suis-je ?

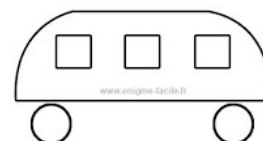
Indice : Bien gardé...

Difficile à trouver, difficile à garder. Je cesse d'exister dès que je suis découvert. Qui suis-je ?

Indice : Voyageur...

Chaque jour, je parcours le monde. Et pourtant, je ne bouge pas de mon coin ! Qui suis-je ?

3. Dans quelle direction l'**autobus** se dirige-t-il ? Pour votre information, ce test est généralement soumis à des enfants en maternelle... Faites bien attention au dessin de l'autobus.



Connaissez-vous déjà la réponse ? **Il y a seulement deux choix, vers la gauche ou vers la droite...** La majorité des enfants a trouvé la réponse immédiatement.

4. Voici **une addition** extrêmement simple.

Cachez l'addition avec votre main, puis découvrez les nombres un par un au fur et à mesure que vous les additionnez dans votre tête :

1000

+

40

+

1000

+

30

+

1000

+

20

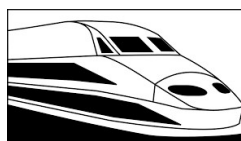
+

1000

+

10

Vous avez trouvé **5000** ?



5. Léo monte dans le TGV qui part de Paris à 10 h 20 pour rejoindre Strasbourg.

Un autre TGV, dans lequel monte Léa, et qui fait la liaison Strasbourg-Paris, quitte la capitale alsacienne à 11 h 50.

Le premier train roule à 350 km/h, le second, la voie n'étant pas encore totalement opérationnelle dans son sens de déplacement, seulement à 270 km/h.

Lorsque les deux trains se croiseront, qui de Léo ou de Léa sera le plus proche de Paris ?



6. Il est **sept heures du matin**. Depuis la veille, M. Marchand n'a plus de nouvelles de son employé, qui devrait être sur l'autoroute qui va entre Berlin et Paris. Celui-ci a livré un paquet en Allemagne et devrait être déjà de retour.

Alors, M. Marchand l'appelle sur son portable. Le livreur lui dit :

“Oui patron, j'ai livré le paquet, je suis sur l'autoroute en direction de Paris mais je vais avoir un peu de retard car il y a beaucoup de soleil et il est juste en face de moi, alors c'est un peu aveuglant et je dois conduire prudemment.”

A son retour, le livreur sera licencié. Pourquoi ?

La photo du 1/4 de siècle mercredi 14 mai 2025

25 ans après la photo de l'An 2000 la municipalité vous propose la « Photo du Quart de Siècle » qui restera dans la mémoire de notre commune. Nous invitons tous les habitants ou anciens Vosniers à se joindre à nous le **mercredi 14 mai 2025** pour être immortalisés sous l'objectif de Baptiste PAQUOT. Comme vous pouvez le constater la date a été avancée d'une journée par rapport à ce qui avait été annoncé. La raison de ce changement de date? Nous avons candidaté auprès de la Communauté de Communes Gevrey-Nuits pour que l'événement soit accompagné par une association nationale « Ville à Joie » qui vient aider les petites communes rurales pour que notre «séance photo» devienne un beau rendez-vous intergénérationnel agrémenté d'animations pour tous les âges. Notre projet a reçu un avis favorable et sera ainsi cofinancé par la Comcom. Nous travaillons activement avec « Ville à Joie » pour l'organisation de cet après-midi qui est le vôtre et nous espérons que vous serez très nombreux à participer. Cet après-midi récréatif est aussi ouvert à tous ceux qui ont un lien avec Vosne-Romanée et qui souhaitent passer un moment agréable. Nous pensons notamment à tous les enfants de la maternelle qui viennent d'ailleurs, accompagnés de leurs parents et qui pourront retrouver leur copains d'école pour participer aux jeux.

Programme:

17h00 : animations et stands sur l'aire de jeux derrière la mairie

18h30 : photos pour les Vosniers et anciens Vosniers

19h30 : quizz musical et autres animations

Vous pourrez vous restaurer sur place grâce à une restauration qui sera assurée par une association locale.

Vous retrouverez plus de détails sur un flyer qui vous sera distribué prochainement dans vos boîtes aux lettres.

Nous vous attendons très nombreux.



Semi-Marathon de la Vente des Vins de Nuits-Saint-Georges

Le semi-marathon de la Vente des Vins de Nuits est un évènement sportif et festif important qui rassemble énormément de monde. Comme tous les ans les plus de 3000 coureurs s'élancent de Nuits pour faire une boucle au Clos Vougeot en passant par les vignes.

Le ravitaillement est organisé à Vosne-Romanée sur la place de la Mairie. L'Harmonie Municipale de Nuits assure chaque année une belle animation musicale et de nombreux bénévoles distribuent les boissons et le ravitaillement pour les sportifs qui passent comme des fusées ou pour les fêtards, qui prennent le temps de s'arrêter au stand et de déguster une cuvée de vin de Bourgogne accompagnée de jambon persillé ou de fromages locaux.

Vous avez trou-



A l'occasion de cette course au milieu des vignes nous en avons profité pour restaurer quelques chemins de vigne pour la plus grande satisfaction des viticulteurs et du même coup des coureurs ! Des devis sont actuellement en attente pour la réfection de certains chemins comme le Chemin de Chambolle, tronçon entre le mur du Clos Vougeot et le dessus du cimetière ou du « point à temps » dans les rues du village.



Fête nationale 2025

Le 13 juillet 2025 à partir de 19H30 nous vous donnons rendez-vous sur la place de la Mairie à Vosne-Romanée pour partager cette soirée traditionnelle avec repas offert par la municipalité, musique et danse avec l'orchestre « les Tontons Bringuers » et le fameux feu d'artifice vers 23H00. Vosniers, anciens Vosniers vous êtes tous invités à vous joindre à nous en apportant vos couverts et une ou deux bouteilles à partager avec vos voisins et amis. Venez nombreux.



Réponses aux jeux :

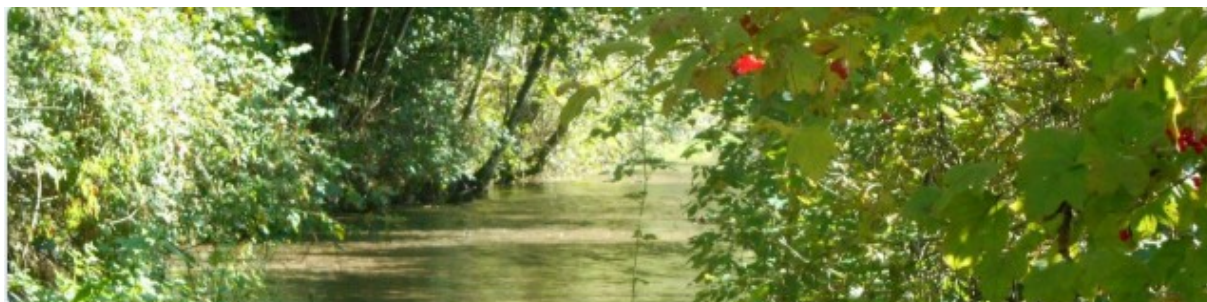


1. Entre 0:00 et 13:00, il y a **10** possibilités sur l'écran digital du réveil : 0:12 (zéro, un, deux), 1:23 (un, deux, trois), 2:34 (deux, trois, quatre), 3:45 (trois, quatre, cinq), 4:56 (quatre, cinq, six), 9:10 (neuf, dix), 10:11 (dix, onze), 11:12 (onze, douze), 12:13 (douze, treize), 12:34 (un, deux, trois, quatre).
2. un torrent- le son- le lave-linge- un secret- le soleil.
3. L'autobus se dirige vers la gauche. Mais pourquoi ? Parce qu'on ne voit pas la porte de l'autobus. Celle-ci se trouve sur le côté droit, si on ne la voit pas, l'autobus roule vers la gauche.
4. La bonne réponse est 4100. Dans l'addition ci-dessus, une fois trouvé le nombre 4090, le cerveau s'attend à ce que la réponse soit un nombre tout rond. Nous atteignons donc 5000, tout naturellement sans faire attention. Chez les gens intelligents aussi, le cerveau joue de drôles de tours.
5. Ce n'est pas la peine de se lancer dans des calculs compliqués. Si deux trains se croisent, ils se trouvent au même endroit, donc à la même distance de n'importe quel point de la terre...
6. En allant de Berlin à Paris, on va d'est en ouest. Le soleil se levant à l'est, le livreur ne pouvait pas l'avoir dans les yeux à 7 heures, il n'était donc pas sur la route sur laquelle il prétendait se trouver.

Balades et découverte le long de nos cours d'eau sur la nappe de Dijon Sud/Cent Fonts

L'InterCLE Vouge/Ouche organise 6 balades d'observation et d'échange (sur la durée d'une demi-journée) sur les thématiques de la **nappe de Dijon Sud et de la rivière Cent Fonts**.

Chaque balade sera commentée par une **guide naturaliste** et vous apportera des connaissances sur la nappe souterraine qui se situe sous vos pieds et la rivière longeant votre parcours.



Cette balade comportera de multiples arrêts. **Cette année, 2 balades semi-nocturnes sont proposées**

Deux parcours sont proposés :

- Parcours 1 : Parking de la Cent Fonts (Féney) jusqu'à la fin des travaux morphologiques (Saulon-la-Rue)
- Parcours 2 : Pont Aqueduc des Arvaux (Noiron-sous-Gevrey) jusqu'au moulin aux moines de Saulon-la-Chapelle

Le parcours 1 fera au total 6 km (aller-retour) et le parcours 2 fera au total 5 km (aller-retour), sur un terrain relativement plat, par conséquent, celle-ci sera accessible à des marcheurs de tous âges.

Les randonnées auront lieu :

- Le mercredi 26/03/2025 de 17h00 - 20h00 (parcours 1) - semi-nocturne ;
- Le mercredi 09/04/2025 de 13h30 - 17h00 (parcours 1) ;
- Le samedi 21/06/2025 de 09h30 - 13h00 (parcours 1) ;
- Le mercredi 17/09/2025 de 17h00 - 20h00 (parcours 1) - semi-nocturne ;
- Le mercredi 15/10/2025 de 13h30 - 17h00 (**parcours 2**) ;
- Le samedi 08/11/2025 de 09h30 - 13h00 (**parcours 2**).

Lieux de RDV :

Point de RDV du parcours 1 : la balade commence au parking de la Cent Fonts, à l'extrémité du chemin de la Petite-Fin (21600 Féney), longeant le Relais de la Sans-Fond (cf. carte 1).

Coordonnées GPS du parcours 1 : Latitude : 47.241257 ° ; Longitude : 5.050374 °

Point de RDV du parcours 2 : la balade commence au parking à l'entrée Nord de Noiron-sous-Gevrey, à l'entrée de l'Impasse Beauvallon (cf. carte 2).

Coordonnées GPS du parcours 2 : Latitude : 47.1985° ; Longitude : 5.0827°

Prérequis

Pour effectuer ce parcours vous avez besoin d'être équipé de bonnes chaussures de marche, de vêtements adaptés aux conditions climatiques (pluie, forte chaleur, vent, ...), d'une bouteille d'eau ainsi que d'éventuelles petites collations.

Pour les semi-nocturnes, vous pouvez prendre une lampe frontale ou une lampe torche. Il est également conseillé de vous munir d'un gilet rétro-réfléchissant.

Les mineurs doivent être obligatoirement accompagnés par un adulte.



La balade est GRATUITE et l'inscription est obligatoire.

Les inscriptions se font sur : <https://forms.gle/dfKNHzmfZrmZSvWF8>

35 places sont disponibles, au maximum, par balade.

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter au 03 80 51 83 23 ou au 09 63 29 03 31.



Voyage Traditions Vosnières le jeudi 3 juillet 2025

Comme chaque année l'Association Traditions Vosnières organise un voyage ouvert à tous ceux qui le souhaitent.

Programme :

8h30 : départ en bus de Vosne-Romanée

09h30 : balade dans le village de Chateauneuf classé l'un des "Plus Beaux Villages de France"

10h00 : visite thématique du château-forteresse du XIIème siècle sur le thème « le MATRIMOINE, les Dames de Châteauneuf. »

Nous sommes attachés à la défense du PATRIMOINE (notre héritage qui vient des pères) mais n'oublions pas notre MATRIMOINE (ce qui vient des mères) ! La Région Bourgogne-Franche-Comté, propriétaire du château de Châteauneuf, organise une visite originale qui met à l'honneur quatre femmes oubliées qui ont vécu au château et ont contribué à lui donner son aspect actuel.



12h00 : Déjeuner au restaurant du Château de Sainte-Sabine

15h30 : Visite du Château de Commarin

Vieux de 900 ans, resté authentique car il n'a jamais été vendu, vous découvrirez sa chapelle du 14e siècle, son ancienne cuisine et de ses somptueuses écuries du 17e siècles construites sur le modèle de celles de Chantilly ainsi que les appartements de Marie-Judith de Vienne, Grand-Mère du célèbre Talleyrand, aménagés au 18^e siècle, (magnifiques tapisseries et meubles d'exception.)



18h00 : Retour à Vosne-Romanée en passant par la vallée de l'Ouche et

Chambœuf.



Bulletin d'inscription

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

accompagné(e)de

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Montant 90 € par personne

à régler à l'inscription

Chèque à l'Ordre de l'Association Traditions Vosnières
à transmettre à Geneviève Lamarche

22 rue de la Croix Rameau 21700 Vosne-Romanée

Tel : 06 80 36 70 60

mail : genevieve.lamarche@wanadoo.fr



Grande opération de collecte et archivage de souvenirs historiques

L'association Traditions Vosnières qui a été créée il y a plus de 40 ans a pour but de « recueillir et conserver tous documents ou souvenirs ayant trait au village et à ses habitants de façon à participer à la sauvegarde du patrimoine du terroir et des témoins du passé. » C'est dans cet esprit que notre assemblée générale du 25 janvier 2025 a décidé de lancer une grande opération de collecte de souvenirs.

Vous souhaitez soutenir et encourager cette initiative : nous avons besoin de votre aide et de vos idées.

Quels souvenirs recueillir ?

Il s'agit de tous documents écrits ou photographiques, tous objets ayant un **intérêt historique** pour Vosne-Romanée (à l'exclusion des documents commerciaux).

Quel procédé de conservation ?

Deux hypothèses :

- soit le propriétaire du document ou de l'objet le cède à l'association.
- soit il entend les conserver mais il accepte qu'ils soient photographiés ou scannés

Dans ce cas il les dépose au secrétariat de mairie en donnant toutes précisions sur leur identification. C'est Baptiste PAQUOT, photographe de la Commune et membre de l'association qui va se charger de la partie technique de cette grande collecte. Après les avoir photographiés ou numérisés nous prenons l'engagement de les restituer dans un délai le plus bref possible.



Dans tous les cas le déposant abandonne tout droit d'usage et de reproduction au profit de l'association.

Grâce à vous les générations futures disposeront de précieuses archives sur l'identité historique du village. **Nous comptons beaucoup sur votre participation.** Votre contribution à cette sauvegarde des témoins du passé sera valorisante.

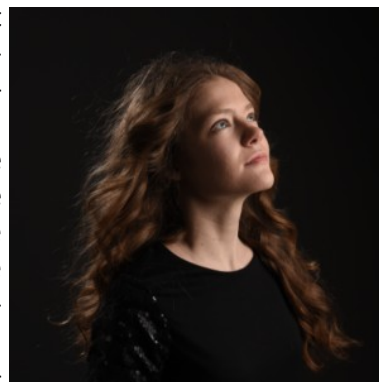
L'association décidera de l'utilisation ultérieure de cette collecte mais d'ores et déjà il est évident que sa compilation revêtira un grand intérêt lors de l'organisation de la future Saint Vincent Tournante à Vosne-Romanée prévue en 2033.



Musique au chambertin édition 2025



« Pour son édition 2025, toute l'équipe du Festival Musique au Chambertin est très heureuse de retrouver son public sur la Route des Grands Crus de Bourgogne avec l'organisation de 7 concerts exceptionnels regroupant de magnifiques artistes français et internationaux. Musique classique et tango seront à l'honneur avec nos traditionnelles dégustations de vins sur les communes de Gevrey-Chambertin, Marsannay-la-côte, Brochon, Fixin, Vosne-Romanée et le concert de clôture dans le magnifique cadre du Château du Clos de Vougeot. De prestigieux artistes se produiront au festival en format récital et musique de chambre avec notamment la pianiste Suzana Bartal, le Quatuor à cordes Tchalik, le joueur de bandonéon Juanjo Mosalini, le duo italien Schiavo Marchegiani, Les Traversées Baroques, l'Ensemble Saxback et un concert surprise. Du mercredi 27 au dimanche 31 août, retrouvez-nous en musique et en vin dans notre magnifique région ! »



Adélaïde Ferrière, directrice artistique

Concert « le clavier enchanté » à la salle des fêtes de Vosne-Romanée

Dimanche 31 août à 15H00

Suzanne BARTAL : pianiste



Programme

Maurice Ravel – *Sonatine, Pavane pour une infante défunte*

Eric Tanguy – *Passacaille*

Erno Dohnanyi – *Ruralia Hungarica op. 32a (extraits : nrs. 2, 5 & 7)*

Béla Bartok – *15 Chants paysans hongrois*

Franz Liszt – *Rhapsodies Hongroises nrs. 5 & 6*

Tarif: 10 à 15 € (le concert sera suivi d'une dégustation de vins)

Possibilité d'acheter vos billets sur place ou de les réserver à partir du 1er juin 2025 sur le site de « Musique au Chambertin » :

<https://www.musiqueauchambertin.fr/>

La fin du Marauder "Vosne-Romanée" – 14 Février 1945

- « Tiens, dit quelqu'un dans l'interphone, voilà nos vignes. »

À 15.000 pieds, le bombardier B-26 "Vosne-Romanée", leader en second du groupe de bombardement "Bourgogne", survole la Saône et ses collines vineuses... Le ciel est clair et la terre est nette ... Il est 13h30 le 14 février 1945.

Trois mois plus tôt, quand le groupe (16 appareils portant le nom d'un cru de Bourgogne) est arrivé à Lyon-Bron, les locaux de la base étaient encore bariolés par les panneaux de la Luftwaffe. Maintenant la France recommence à boire son vin et à voler de ses propres ailes.

Pour la majorité des Français, la guerre est finie et les grands problèmes sont à nouveau, d'ordre municipal. Mais sur le Rhin, la première armée française se bat très dur. Fin janvier, à la tête de ses chars lourds, Von Rundstedt a lancé à travers l'Alsace une contre-attaque générale. Pour aider les troupes au sol, partout en situation critique, les quelques appareils aux cocardes tricolores sont en l'air sans arrêt.

Pour les groupes de B-26 Marauder, chargés du bombardement à moyenne altitude, les choses n'ont jamais été aussi dures. Pourtant ceux-là viennent de loin. La plupart des équipages avaient traversé les combats désespérés de l'été 1940. Remis en selle par le débarquement américain et ayant échangés leur vieux appareils contre des B-26 Marauder, ils se battent depuis deux ans dans le ciel de la Méditerranée. En Italie, ils ont été de tous les coups durs : Cassino, la ligne Gustav. En Provence, ils se sont posés à Istres dans la foulée des fusiliers-marins de la 1ère Division Française Libre.



L'équipage du "Vosne-Romanée" au 1er rang : Beaulieu, Faudry, le mécanicien de l'appareil et au 2nd rang : Champromis, Rolland-Fauxonnet (†), Val (†), Bertrand (†), Mercier (Photo Paris-Match)

Mais depuis qu'ils sont basés à Lyon-Bron et qu'ils attaquent l'Allemagne sur ses frontières, c'est devenu, comme dit l'un d'eux, "une autre paire de manches à balais". Crispée dans la défense du "sol sacré", l'Allemagne s'est hérissée de tubes de DCA : la redoutable Flak qui atteint une concentration terrifiante.



Le Cdt Rolland-Fauxonnet (†) (Photo Paris-Match)

Au cours des quatre dernières missions, le "Vosne-Romanée" a été touché quatre fois. Rien de grave, des trous à boucher dans la "carrosserie". Mais, le moral des hommes a été atteint lui aussi.

Quatre "ébréchures" en quatre sorties, c'est beaucoup ! Ce matin même, en arrivant au briefing, Pierre Rolland-Fauxonnet apprend qu'il est le dernier survivant de tous ses camarades de sa promotion de Polytechnique.

Faudry, le mitrailleur de queue, le titi de l'équipage, a déclaré sur le ton du prêche :

- « Aujourd'hui mes frères, ... mercredi des cendres, ...le jour rêvé pour se faire descendre ! » Mais pour l'heure, l'Allemagne est encore loin... Sous la main gantée du pilote Rolland, les deux Pratt et Whitney, 2.000 chevaux chacun, ont trouvé leur régime de croisière. Bien encadré par les cinq appareils de sa formation, le "Vosne-Romanée" glisse

à 400 km/h dans l'air glacé.

Groupée en 12 flights de 6 appareils, toute l'escadre française de bombardement est en l'air. Objectif: Jockgrim, la grande base arrière de l'armée Rundstedt, en pleine Ruhr, entre Karlsruhe et le village français encore occupé de Lauterbourg, à la pointe nord-est de l'Alsace.

Aujourd'hui c'est la France qui tient le ciel, c'est la revanche ! Demain la victoire ! Et pour tous ces hommes au cœur fidèle, malgré le danger qui approche, un grand chant exaltant et secret, semble faire contrepoint au bruit des moteurs.

À l'intérieur des appareils dépourvus de chauffage, les combinaisons chauffantes rendent le froid supportable. Seule l'altitude accélère un peu les respirations car l'appareil n'a pas d'alimentation en oxygène. On évite de bavarder.

À l'avant du "Vosne-Romanée", Rolland vient de passer le manche à son copilote et il tente de s'étirer dans son harnachement réglementaire : le gilet anti-flak qui pèse 25 kg et la "moumoutte" en peau de mouton qui engonce jusqu'aux oreilles. Pierre Mercier, le co-pilote, un parisien qui a boulingué des années comme pilote civil, sur des lignes hautement aléatoires du bled africain, les "Inch'Allah Air Lines", comme il dit avec sa gouaille à la Mermoz.

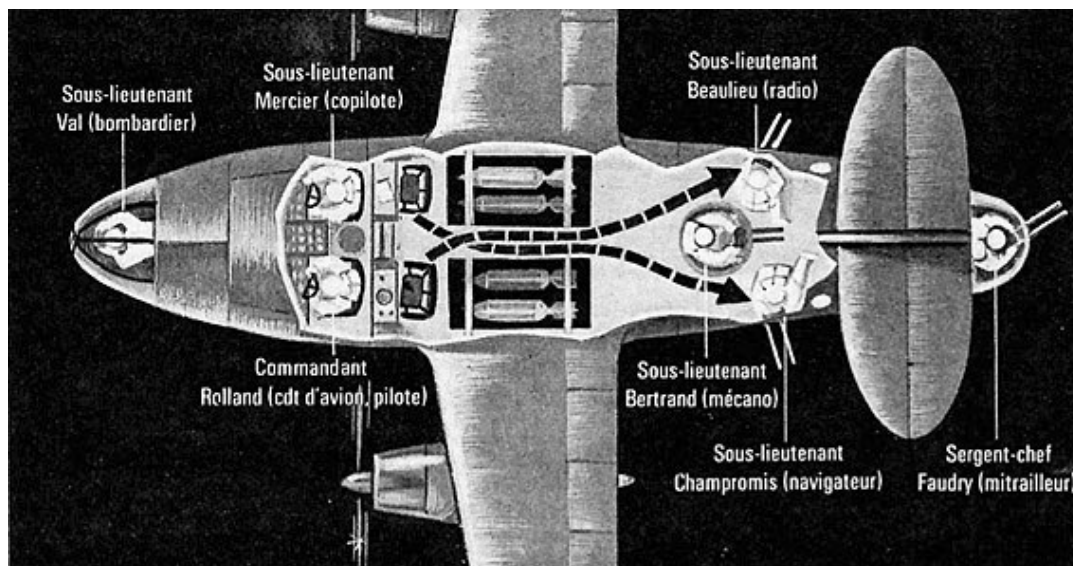
Entre ses jambes, Mercier aperçoit les bottes de Roger Val, le bombardier à plat ventre dans la verrière du nez : un bordelais pur sang et pur accent qui a vaguement l'impression de trahir sous l'étiquette "Bourgogne" !

Dans le dos des pilotes, assis à leur table comme des écoliers sages, Jean Champromis, navigateur, un Lyonnais sombre et peu disert, parfait technicien et Robert Beaulieu le radionavigant. À l'approche de l'ennemi, la radio est en régime "discrétion". Beaulieu écoute sur la longueur d'onde de veille, les messages éventuels, ordres et contre-ordres chiffrés émis par la Base de Lyon-Bron.

De la terre on n'aperçoit plus rien maintenant qu'une étendue blanche, uniforme, la neige du terrible hiver 44-45. C'est la pleine d'Alsace où des chars roulent, des mitrailleuses crépitent, des fantassins s'entre-tuent. Mais voilà à droite un filet d'eau grise, comme figée : le Rhin.

- « Attention tous !... Bomb-line ». C'est la voix de Rolland dans l'interphone. La formation vient de franchir la ligne de front, elle entre dans la zone ennemie. « Dispositif de combat ».

Aussitôt Beaulieu et Champromis quittent leur siège pour aller servir les mitrailleuses de sabords situées à l'arrière. Ils traversent l'étroit couloir de la soute à bombes, seul communication entre l'avant et l'arrière.



L'équipage en position de combat (Paris-Match)

Au milieu du fuselage on aperçoit les pieds du mécanicien de bord qui vient de prendre position dans la tourelle supérieure : Marcel Bertrand, originaire de Reims, mécano "tous temps", un costaud chahuteur dans la bonne tradition des ailes françaises.

Dans la tourelle de queue, Alfred Faudry, 20 ans, le "jeunot" de l'équipage !

Dès que Beaulieu et Champromis ont ouvert les sabords pour pointer leurs mitrailleuses, le froid glacial de l'altitude - moins 40°C - a balayé d'un coup la tiédeur ambiante.

- « Attention Bomb run ! » : à nouveau la voix brève de Rolland sur l'interphone.

Devant lui, le "Nuit-Saint Georges", l'avion leader vient d'ouvrir les trappes de sa soute à bombes : c'est le signal de la procédure finale. Dans moins d'une minute on sera sur l'objectif.

- « Un poil à gauche ... Top !... PDI (Pilote Directionnel Indicatif) zéro... c'est bon ... toujours bien droit »

Cette fois c'est la voix de Val le bombardier. Dans la verrière de nez, l'œil au collimateur du Norden c'est Val qui dirige maintenant l'avion, Rolland n'a plus qu'à suivre ses indications.

Dans sa main, Val serre la "poire" de largage, le pouce sur le bouton blanc. Les bombes, 4 "pélots" de 1.000 livres chacune, sont déjà armées. Encore quelques secondes et tout sera fini !... Libéré de sa charge, l'avion aura un léger sursaut, dégagera sur la gauche dans un grand virage à 180° et cap sur Lyon-Bron.

Un nuage noir, un choc. Le premier coup de Flak vient d'exploser à droite du "Vosne-Romanée", à moins de 20 m. Rolland a senti le manche se cabrer dans sa main. Il a redressé aussitôt. Mais trois autres coups viennent d'éclater autour de l'avion. À l'arrière par les sabords, Champromis et Beaulieu voient passer les nuages noirs à la dérive. Tout de suite le tir est infernal !... Les mitrailleurs de sabord, cramponnés aux poignées de pointage, ont toutes les peines à se maintenir. Autour d'eux, le ciel est noir de flocons.

À droite un obus explose contre le "Montrachet", l'ailier droit de la formation dans lequel se trouve Jean Tourteau, et des morceaux d'aluminium jaillissent de la carcasse de l'ailier labouré par une trentaine d'éclats.

À l'avant du "Vosne", Rolland serre le manche de toute ses forces, les yeux fixés sur son leader le "Nuits" que pilote un jeune commandant nommé N'guyen Van Hinh.

Imperturbable, N'guyen continue d'avancer sur l'objectif. Héros des combats de 40, ce Français aux yeux bridés, fils d'un mandarin de l'Annam, s'est échappé de France avec son avion lors de l'armistice et, tous ici, traverseraient l'enfer avec lui. D'ailleurs, ils l'ont traversé souvent, mais jamais comme aujourd'hui !

Le tir est si intense, les éclatements si proches que les appareils bousculés par le souffle, manquent à chaque instant de se heurter l'un l'autre.

- « Au moins, pensent Beaulieu et Champromis, pas question qu'ils nous envoient la chasse ! »

Et ils rentrent les mitrailleuses de sabord, ce qui dégage les ouvertures en cas d'évacuation.

À présent l'avion traverse un véritable océan de "moutons noirs". Dans la verrière de nez, plongé au milieu des illuminations, Val continue à donner ses corrections de route en réprimant, à chaque éclair, un geste du bras pour protéger son visage.

Un obus qui explose contre l'aile gauche, crible la carène du moteur. Les deux pilotes ont nettement senti l'impact. Coup d'œil aux cadrans : rien d'anormal, les moteurs sont toujours au régime ... Ouf !

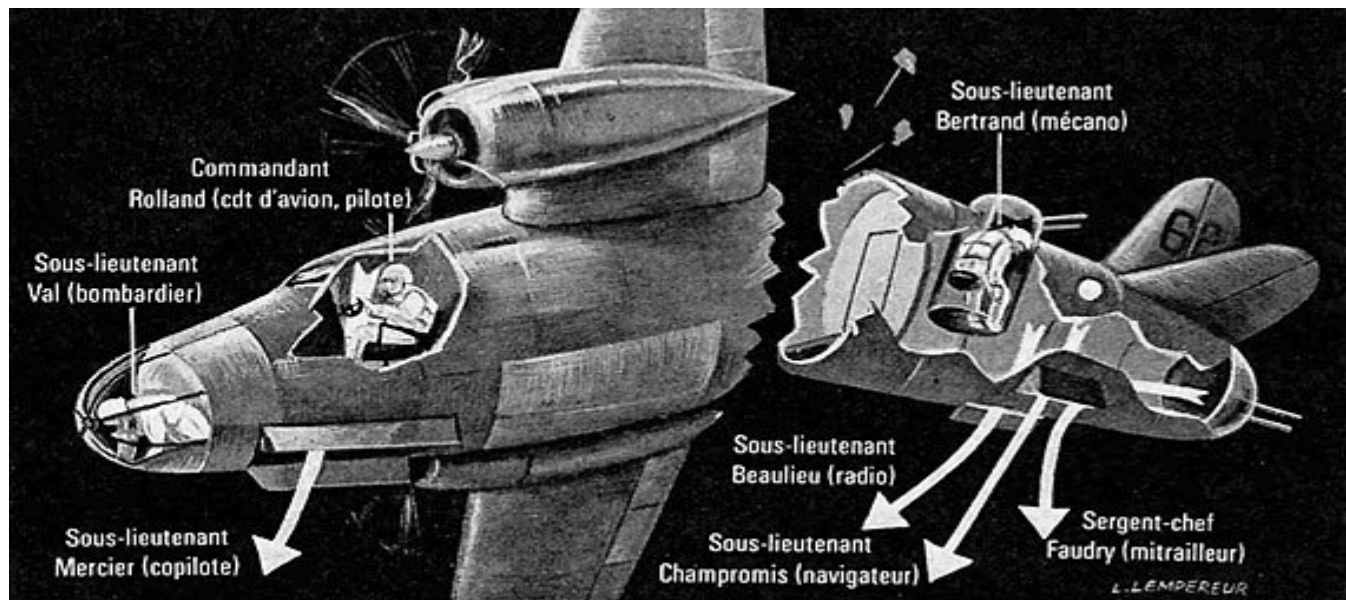
Soudain le volant échappe aux mains du Cdt Rolland et va se rabattre contre le tableau de bord, si brutalement que les cadrans volent en éclats. Une énorme secousse a ébranlé l'appareil. Pourtant les hommes du poste de pilotage n'ont entendu aucun bruit. Mais, l'interphone ne fonctionne plus ! Rolland se tourne vers Mercier pour lui faire signe de prendre les commandes et Mercier remarque une estafilade sanglante sur la joue du commandant. Il saisit le volant d'une main, ramène la poignée des gaz et s'aperçoit aussitôt que l'appareil ne répond plus. Moteurs emballés, l'appareil s'est cabré ; il fonce vers le ciel à la verticale.

Le B-26 venait d'être coupé en deux !



Le "Vosne-Romanée" coupé en deux (Paris-Match)

À l'arrière, on ne s'est pas tout de suite rendu compte. Au bruit des moteurs soudain a fait place un silence total... puis une brusque décélération. Et les 4 hommes ont vu l'horizon basculer. À présent, la queue de l'avion descend vers la terre comme une torpille, en planant légèrement sur les ailerons arrière. Beaulieu et Champromis, déséquilibrés ont glissé sur le plancher en pente comme sur un toboggan et sont allés s'écraser contre la cloison fermée qui sépare l'arrière de la soute à bombes.



Quatre membres d'équipage peuvent évacuer l'avion (Paris-Match)

Faudry, éjecté de la tourelle arrière est venu les rejoindre. Dans la tourelle supérieure Bertrand, lui, n'a pas bougé. À travers la poussière, sortie on ne sait d'où et qui remplit l'air de la carlingue, on aperçoit les jambes du mitrailleur, inertes, tué par un éclat sans doute ?

Prenant appui contre la cloison, les trois survivants se redressent, se hissent jusqu'aux sabords, dégagés des mitrailleuses repliées. Champromis saute par le sabord gauche et Faudry qui le suit, disparaît à son tour. Beaulieu vient d'atteindre le sabord droit... il se rétablit, s'élance. Mais dans son dos, quelque chose, sans doute un harnais du parachute, s'est accroché aux mitrailleuses. Il ne réfléchit pas, tire de toutes ses forces et d'un seul coup, la courroie se dégage : il est libre.

Au contact de l'air extérieur, comme sous l'effet d'une gifle, son casque et ses lunettes ont été arrachés. Tout tourne... La Poignée du parachute...

- « Repliez le bras droit. Une poignée rouge... Tirez... Attention ! »

Au moment de faire le geste, Beaulieu s'est souvenu. Jean Tourteau dit "Monsieur Jean", le navigateur du "Montrachet" qui avait été para en 39-40, ne manquait jamais de briefier ses compagnons sur le bon usage du "pépin" : « Un jour, si ça vous arrive ... ».

On rigolait, on l'obligeait à payer le pot.

- « Alors vous écartez bien les pattes, vous essayez de vous stabiliser et vous tirez seulement quand vous voyez la terre »

Beaulieu voit la terre, il tire... un choc, une douleur entre les jambes... L'impression tout à coup de remonter vers le ciel. Le ciel est bleu, vide... Beaulieu baisse la tête et aperçoit le carré vert d'un pré.

- « Pour diriger, tirer sur les suspentes »

Le pré se rapproche, des gens qui accourent... des Allemands.

Dans l'avant de l'avion un autre drame se joue ! Quand il a vu que rien ne répondait plus, Mercier a tout de suite pensé à Val, le bombardier enfermé dans le nez du B-26. Val est le seul qui n'ait pas de parachute, à cause de l'étroitesse de l'accès au poste du bombardier.

L'avion sans queue monte toujours, dressé vers le zénith en hurlant de ses 4.000 chevaux fous. Mercier n'a eu qu'à débloquer son siège pour glisser aussitôt vers l'arrière... Mais à ce moment, carburateurs à sec, les moteurs se sont arrêtés. En perte de vitesse, le morceau d'avion a brutalement piqué du nez. Avant d'avoir pu se retenir, Mercier a

glissé sous son tableau de bord et a été projeté dans le nez de l'appareil. Le siège s'est rabattu vers l'avant bouchant maintenant la sortie. Prisonnier de la verrière, Mercier voit la terre qui monte.

La verrière criblée d'éclats est en lambeaux mais le plexiglas tient bon et sa monture d'acier n'offre aucun espace suffisant pour évacuer. Mercier se retourne et voit au-dessus de lui Val, le cou déchiré par un éclat, le visage couvert de sang ! Côte à côte, les deux hommes poussent sur le siège qui leur bouche la sortie. Ils aperçoivent la main du commandant Rolland, là-haut, qui essaie lui aussi de faire glisser le siège.

Tout à coup, l'obstacle s'efface et les deux hommes enfermés dans le poste du bombardier l'instant d'avant, se retrouvent au fond du poste de pilotage. C'est que l'épave, entraînée par le poids des moteurs, s'est mise à tourner sur elle-même.

Val a saisi son parachute, jambes écartées, calé d'une main entre plancher et plafond, il tente de se harnacher avec sa main libre. Rolland et Mercier lui bouclent ses mousquetons... mais la hâte et surtout le sans-dessus-dessous continu, oblige à recommencer dix fois chaque geste. À chaque tour de l'avion sur lui-même, les trois hommes voient la terre grossir.

En prenant les commandes Mercier avait appuyé sur le bouton du dispositif Salvo qui déclenche en même temps le largage des bombes et l'ouverture d'une trappe d'évacuation. La trappe s'est bien ouverte mais les bombes ne se sont pas décrochées... ce qui donne à la chute cette effroyable vitesse.

Maintenant que les trois hommes sont prêts à sauter, le tournoiement de l'épave sur elle-même et qui s'accélère de plus en plus, rend la trappe inaccessible. Mercier qui doit sauter le premier, d'après l'ordre d'abandon, s'est engagé à plusieurs reprises dans l'orifice ; chaque fois il est revenu se cogner contre le plafond. Et soudain, sans trop savoir comment, il se retrouve en plein ciel.

Ciel, terre. Ciel, terre, il tombe en tournoyant dans une sorte de vertigineuse béatitude ... Il est tellement heureux de s'être arraché de l'épave qu'il ne songe pas à ouvrir son parachute ... Il l'a complètement oublié. C'est un choc qui lui rend ses esprits : la poignée qui s'est arrachée de sa gaine au passage de la trappe, vient de le frapper en pleine figure. Il tire et une douleur affreuse le traverse. Le harnais du parachute, mal attaché, lui a cassé le bras et en même temps, il lui a semblé qu'on l'éventrait : il ignorait jusque-là qu'il avait été touché au ventre par la Flak (les chirurgiens allemands lui retireront 9 éclats de 105). Mercier descend vers la forêt. Ici la forêt est partout. Impossible de l'éviter en manœuvrant les suspentes, surtout d'un seul bras !...

Mais voici le pire. Au-dessous de lui, dans une clairière, de petits éclairs rouge s'allument : une mitrailleuse de Flak lui tire dessus, les traçantes le frôlent... Mais voici les arbres : fracas, morsure des branches cassées, aveuglement. Il attend le choc avec la terre, mais non, rien : il est resté accroché dans l'arbre, pendu à ses harnais à une vingtaine de mètres du sol. Il y passera toute la nuit !

Au matin, tandis que la Flak ouvrira le feu sur des avions français de retour de mission, les éclats d'obus retomberont en pluie autour de lui, seul sur son arbre. Il sera midi quand les Allemands viendront le décrocher en lui expliquant que la forêt était un champ de mines !

- « Mon plus long vol » dira plus tard Mercier. « Vingt et une heures en l'air » !

Il n'est pas quitte... On le traîne au PC de la Flak, on essaie de l'interroger.

- « Demain dit l'officier Allemand, vous "kapout" ».

- « Vous n'aurez pas de mal » répond Mercier, « je le suis déjà à moitié » et il s'évanouit.

L'avant de l'avion est tombé sur la rive allemande du Rhin et a explosé avec le chargement de bombes volatilisant les corps du commandant Rolland-Fauxonnet et de Val, restés prisonniers de l'épave. La queue de l'avion est tombée sur la rive française, dans le jardin de l'institutrice de Lauterbourg. Bertrand, le mitrailleur de la tourelle supé-

rière qui avait eu le visage emporté par un éclat, est mort crispé sur la commande de sa tourelle. Quand les territoriaux de la Wehrmacht sont venus extraire le corps de Bertrand, une rafale est partie blessant un Allemand.

Georges MENANT

Extrait d'un récit paru dans "Paris-Match" en 1965



En 1965 ils se sont retrouvés : Faudry, Champromis, Beaulieu, Mercier (Photo Paris-Match)

« Nous saluons avec respect, nos amis morts au combat et plus particulièrement le commandant Rolland-Fauxonnet qui est resté dans l'épave tournoyante jusqu'au bout pour tenter de sauver le bombardier. »

Roger Val - Amicale des Anciens des B-26 Maraudeur

Les seize "Marauder" du GB 1/32 "Bourgogne" :

Aloxe-Corton, Beaune et Chablis, Chambolle-Musigny, Dijon, Gevrey-Chambertin, Meursault, Nuits-Saint-Georges, Pommard, Pouilly-Fuissé, Pulligny-Montrachet, Savigny-lès-Beaune, Volnay, Vosne-Romanée et Vougeot

Jean-Philippe MUGNERET en 1995 avait retracé l'histoire de ce bombardier le « Vosne-Romanée » et avait fabriqué une maquette de cet avion qui est dans une vitrine de présentation à la mairie de Vosne-Romanée.



Les recettes d'Annie

MOUSSE DE THON

- 1 paquet de gelée Maggi délayée dans moitié eau moitié vin blanc
- 1 boîte de thon au naturel (425g)
- 1 cuillerée à soupe de moutarde
- 25 ml de vinaigre, sel, poivre.
- 5 cl de persil haché
- 100 g de crème fraîche battue en chantilly (ou non)

- Préparer la gelée et laisser refroidir.
- Mixer le thon égoutté avec moutarde, sel, poivre, vinaigre.
- Mélanger la gelée au thon et ajouter délicatement la chantilly.
- Verser dans un moule huilé et mettre au frais.

Servir sur un lit de salade et décorer selon ses envies (œufs durs, tomates...). Sauce au choix (mayonnaise, tartare, citron).



Bon appétit pour cette entrée rafraîchissante

LES BEIGNETS DE CARNAVAL

À Lyon, ce sont des *bugnes*, dans le Languedoc des *oreillettes*, à Bordeaux des *merveilles* ... les beignets de Carnaval ont différentes appellations selon les régions. Chez nous, ce sont des *fantaisies*. Mmm! ... Souvenirs d'enfance, quand nous courions carnaval, déguisés pour ne pas être reconnus des habitants chez qui l'on frappait à la porte, en agitant une tirelire dans l'espoir de quelques pièces. L'accueil était toujours chaleureux et amusé. Et les fantaisies nous attendaient ... J'adorais regarder ma mère découper des motifs dans la pâte étalée, à l'aide d'une roulette dentée et leur donner des formes "fantaisistes" (d'où leur nom ??), parfois faire un nœud, avant de les plonger dans la friture... Régal assuré.



Une recette parmi d'autres :



1 kg de farine – 6 œufs – 250 g de beurre ramolli – 15 morceaux de sucre fondus dans de l'eau de fleur d'oranger – une pincée de sel.

Bien mélanger et pétrir la pâte. Laisser reposer au moins 2 H avant d'étaler et de découper aux formes de votre choix. Cuire à l'huile bien chaude. Égoutter sur un sopalin et saupoudrer de sucre glace.

